



*Version du 01/08/2016*

## Catalogue des prestations du GRD RSE ouvertes aux clients et fournisseurs d'électricité

Dès suite de la décision du 7 août 2009 fixant la date d'entrée en vigueur des tarifs des prestations annexes réalisées sous le monopole des gestionnaires de réseaux publics d'électricité, la RSE publie le catalogue des prestations proposées aux fournisseurs d'électricité et aux clients.

## SOMMAIRE

Préambule .....	3
Les différentes familles de prestations .....	4
Les principes de facturation.....	4
Les canaux de facturation.....	5
Les canaux d'accès .....	5
Les standards de réalisation.....	5
Structure des fiches .....	5
Tableau de synthèse des prestations proposées.....	7
Prestations proposées en fonction des segments.....	9
Tableau de synthèse des prix.....	13 à 22
Autres frais.....	23 à 26
Fiches des prestations 100 A9 à 950 C9 .....	pages 27 à 87
Annexe A .....	pages 88 à 91

## **Préambule**

Les prestations décrites sont proposées par le GRD RSE aux clients et fournisseurs d'électricité.

Le contenu du catalogue est modifié en tant que de besoin, notamment pour s'adapter aux évolutions réglementaires et techniques et aux besoins des acteurs du marché : Clients, Fournisseurs, Entreprises Locales de Distribution, Responsables d'Equilibre. Il pourra faire l'objet d'une remise à niveau en fonction des retours d'expérience.

Les prix mentionnés dans le catalogue s'appliquent à l'ensemble du marché non éligible ou éligible, que les clients aient fait valoir ou non leur éligibilité. Les prestations peuvent être demandées directement par le client final (contrat CARD) ou par le fournisseur pour le compte du client (contrat GRD-F). Certaines d'entre elles peuvent également être demandées par un tiers, ou par le client final en contrat unique.

## Les différentes familles de prestations

Ce catalogue distingue :

- les prestations de base couvertes par le barème d'acheminement,
- les prestations facturées à l'acte selon un barème basé sur les coûts engagés,
- les prestations facturées sur devis : il s'agit des prestations qui ne peuvent être standardisées. Les demandes effectuées en dehors du catalogue font également l'objet d'un devis.

Une option «express» est proposée pour certaines prestations et est accessible en fonction des disponibilités des équipes techniques (voir annexe A).

D'autres frais peuvent être appliqués par le GRD RSE notamment dans les cas :

- d'intervention non réalisée du fait du fournisseur ou du client (Course échouée).
- d'intervention sur rendez-vous

Nota : Le catalogue ne traite pas des redevances de location ou d'entretien des comptages, dont les barèmes sont définis dans les textes réglementaires en vigueur.

## Les principes de facturation

Les principes de facturation sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte des évolutions réglementaires ou législatives.

### **Les prestations de base**

Elles ne font pas l'objet d'une facturation à l'acte. Leur coût est pris en compte dans le tarif d'acheminement.

Des majorations seront applicables pour les interventions en week-end ou hors heures ouvrées, selon barème standard des coûts de main d'œuvre.

### **Les prestations facturées à l'acte**

Il s'agit de prestations les plus fréquentes qui ont pu faire l'objet d'une normalisation.

Les prix indiqués sont exprimés "hors taxes" et concernent les interventions réalisées en heures ouvrées et jours ouvrés (lundi au vendredi) : des majorations, reflétant les surcoûts générés, seront applicables pour les interventions en week-end ou hors heures ouvrées. Ils ne comprennent pas les prix des matériels lorsque ces derniers doivent être fournis par le demandeur.

## Les prestations sur devis

Il s'agit des prestations qui n'ont pu faire l'objet d'une normalisation. Dans ce cas, les devis sont construits sur la base :

- des coûts standard de main d'œuvre, fonction de la qualification des intervenants,
- des prix figurant dans un canevas technique pour les opérations standard,
- des coûts réels pour les autres cas.

## **Les canaux de facturation**

Les prestations présentées dans le catalogue seront soit imputées sur la facture d'acheminement du fournisseur, ou pourront faire l'objet d'une facturation spécifique. Toutefois, dans certains cas mentionnés au catalogue, ces services pourront être facturés directement auprès du client final ou du tiers qui effectue la demande.

## **Les canaux d'accès**

Les canaux d'accès pour exprimer les demandes de prestation sont précisés dans les fiches correspondantes du catalogue ou dans les guides de procédures qui seront mis à disposition des fournisseurs.

## **Les standards de réalisation**

Les standards de réalisation indiqués correspondent aux délais d'intervention constatés actuellement, exprimés en jours ouvrés (sauf mention contraire). Les jours ouvrés vont du lundi au vendredi, hors jours fériés.

## **Structure des fiches**

Chaque fiche présente les données suivantes :

- **N° de la fiche**
- **Titre de la fiche et famille d'appartenance**  
La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : interventions de même nature, regroupement au sein d'un même processus qualité, ...
- **Cible :**  
Cette rubrique précise si le service s'adresse au fournisseur et / ou au client final, voire à des tiers, ainsi que les segments de clientèle concernés en fonction de la puissance souscrite.

C1 = clients CARD

C2 = clients HTA > 250 kW

C3 = clients HTA ≤ 250 kW

C4 = clients BT > 36 kVA

C5 = clients BT ≤ 36 kVA

- **La description**  
Elle définit le service et précise dans les grandes lignes les actes associés.
  - **Les prestations élémentaires comprises**  
Ce paragraphe définit le périmètre du service.
  - **La facturation**  
Ce paragraphe énonce les principes de facturation, avec ses variantes possibles. Il est ici précisé si le coût de la prestation est couvert par le tarif d'acheminement (de base) ou s'il est facturé, au forfait ou sur devis.  
  
Il est entendu que les tarifs des prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrées seront l'objet de majorations reflétant les surcoûts générés.
  - **Standards de réalisation**  
Ce paragraphe énonce le délai sous lequel le service est rendu.  
Sauf mention contraire, les standards sont indiqués en jours ouvrés.
- Prix**  
Les prix des matériels ne sont pas toujours compris, notamment dans le cas où c'est au client de fournir ce matériel. Le cas échéant, cela est précisé sur la fiche.  
Le prix de l'option "express" s'ajoute au prix de la prestation
- **Clauses restrictives**  
Sont précisées ici les éventuelles conditions restrictives du service.
  - **Canaux d'accès à la prestation**  
Ils indiquent par quel moyen le client et/ou le fournisseur peuvent demander la prestation.
  - **Références contractuelles et réglementaires**  
Ce paragraphe mentionne les réglementations et lois encadrant la prestation, et, le cas échéant, les contrats CARD et GRD-F.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESTATIONS PROPOSÉES

Famille	Prestations	Fiche associée
Mise en service / Résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	<b>Fiche 100</b>
	Mise en service sur raccordement existant	<b>Fiche 120</b>
	Mise en service ou rétablissement dans la journée	<b>Fiche 125</b>
	Mise sous tension pour essais des installations électriques	<b>Fiche 127</b>
	Changement de fournisseur	<b>Fiche 130</b>
	Changement de Responsable d'équilibre	<b>Fiche 135</b>
	Résiliation	<b>Fiche 140</b>
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement	<b>Fiche 160</b>
	Modification de puissance souscrite	<b>Fiche 170</b>
	Modification de comptage sur réducteurs (injection)	<b>Fiche 175</b>
	Modification de formule tarifaire d'acheminement et adaptation du comptage	<b>Fiche 180</b>
	Modification de comptage à lecture direct (injection)	<b>Fiche 185</b>
Intervention pour impayés	Intervention pour impayés ou manquement contractuel (coupure)	<b>Fiche 200</b>
	Intervention pour impayés ou manquement contractuel (coupure)	<b>Fiche 205</b>
	Intervention pour impayés ou manquement contractuel (rétablissement)	<b>Fiche 210</b>
	Intervention pour impayés ou manquement contractuel (rétablissement)	<b>Fiche 215</b>
Transmission de données de relève	Transmission périodique des courbes de mesure	<b>Fiche 300</b>
	Relève et transmission d'index	<b>Fiche 340</b>
	Relevé de courbe par GSM	<b>Fiche 350</b>
	Relevé spécial	<b>Fiche 360</b>
Vérification d'appareils	Vérification des protections HTA	<b>Fiche 400</b>
	Vérification métrologique du dispositif de comptage Vérification de la chaîne de mesure (HTB et HTA) Vérification visuelle du compteur	<b>Fiche 420</b>
	Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage par un compteur en doublon	<b>Fiche 430</b>
	Intervention sur compteur propriété du client	<b>Fiche 440</b>
Séparation de réseaux	Consignation / Déconsignation	<b>Fiche 460</b>

<b>Famille</b>	<b>Prestations</b>	<b>Fiche associée</b>
Qualité de fourniture	Engagements qualité de fourniture	<b>Fiche 600</b>
Analyse technique	Pré-étude de raccordement ou reprise d'étude	<b>Fiche 700</b>
Branchements Provisoires	Branchement de chantier	<b>Fiche 800</b>
	Branchement forain, marché, manifestations publiques	<b>Fiche 820</b>
Modification branchement ou raccordement	Déplacement d'ouvrages (autres que comptage ou branchement)	<b>Fiche 870</b>
	Suppression du raccordement	<b>Fiche 880</b>
	Remplacement du compteur	<b>Fiche 885</b>
	Mise en place système télé-report	<b>Fiche 890</b>
	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau commuté	<b>Fiche 895</b>
	Modification des codes d'accès	<b>Fiche 900</b>
	Activation de la sortie « télé-information client » (TIC)	<b>Fiche 910</b>
Interventions diverses	Enquête	<b>Fiche 920</b>
	Déconnexion ou reconnexion au potelet	<b>Fiche 930</b>
	Intervention de courte durée	<b>Fiche 940</b>
	Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux	<b>Fiche 950</b>
	Correction d'index de mise en service, de résilition ou de changement de fournisseur	<b>Fiche 960</b>



## PRESTATIONS PROPOSÉES EN FONCTION DES SEGMENTS

Famille	Prestations	C1	C2	C3	C4	C5
Mise en service / Résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau <b>Fiche 100</b>	X 100 A9	X 100 A9	X 100 A9	X 100 A9	X 100 B9
	Mise en service sur raccordement existant <b>Fiche 120</b>	X 120 A9	X 120 A9	X 120 A9	X 120 A9	X 120 B9
	Mise en service ou Rétablissement dans la journée <b>Fiche 125</b>					X
	Mise sous tension pour essais des installations électriques (réservé aux professionnels) <b>Fiche 127</b>	X 127 A9 à B9	X 127 A9 à B9	X 127 A9 à B9	X 127 A9 à B9	X 127 C9 à D9
	Changement de fournisseur <b>Fiche 130</b>	X 130 A9	X 130 A9	X 130 A9	X 130 A9	X 130 B9
	Changement de responsable d'équilibre <b>Fiche 135</b>	X	X	X	X	X
	Résiliation <b>Fiche 140</b>	X 140 A9	X 140 A9	X 140 A9	X 140 A9	X 140 B9
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement <b>Fiche 160</b>	X 160 A9 à C9	X 160 A9 à C9	X 160 A9 à C9	X 160 A9 à C9	
	Modification de puissance souscrite <b>Fiche 170</b>	X 170 A9 à F9	X 170 A9 à F9	X 170 A9 à F9	X 170 A9 à F9	
	Modification de comptage sur réducteurs <b>Fiche 175</b>	X 175 A9 à C9	X 175 A9 à C9	X 175 A9 à C9	X 175 A9 à C9	X 175 A9 à C9
	Modification de formule tarifaire d'acheminement et/ou de puissance souscrite <b>Fiche 180</b>					X 180A9 à 180E9
	Modification de comptage à lecture directe <b>Fiche 185</b>	X	X	X	X	X

Famille	Prestations	C1	C2	C3	C4	C5
Intervention pour impayés	Intervention pour impayés ou manquement contractuel <b>Fiche 200</b>	X	X	X	X	
	Intervention pour impayés ou manquement contractuel <b>Fiche 205</b>					X
	Intervention pour impayés ou manquement contractuel <b>Fiche 210</b>	X	X	X	X	
	Intervention pour impayés ou manquement contractuel <b>Fiche 215</b>					X
Transmission de données de relève	Transmission périodique de courbes de charge <b>Fiche 300</b>	X 300A9 à B9	X 300A9 à B9	X 300A9 à B9	X 300A9 à B9	X 300A9 à B9
	Transmission d'index <b>Fiche 340</b>	X	X	X	X	X
	Relevé de courbes de mesure par GSM <b>Fiche 350</b>	X 350 A9 à B9	X 350 A9 à B9	X 350 A9 à B9	X 350 A9 à B9	X 350 A9 à B9
	Relevé spécial <b>Fiche 360</b>	X 360 A9	X 360 A9	X 360 A9	X 360 A9	X 360 B9
Vérification d'appareils	Vérification des protections HTA <b>Fiche 400</b>	X 400 A9 à C9	X 400 A9 à C9	X 400 A9 à C9		
	Vérification métrologique du dispositif de comptage Vérification de la chaîne de mesure (HTB et HTA) Vérification visuelle du compteur <b>Fiche 420</b>	X 420 A9 420 B9	X 420 A9 420 B9	X 420 A9 420 B9	X 420 A9	X 420 A9 420 C9
	Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage par un compteur en doublon <b>Fiche 430</b>					X
	Intervention sur compteur propriété du client <b>Fiche 440</b>	X 440 A9 à B9	X 440 A9 à B9	X 440 A9 à B9	X 440 A9 à B9	X 440 B9
Séparation de réseaux	Consignation / Déconsignation <b>Fiche 460</b>	X 460 A9	X 460 A9	X 460 A9	X 460 B9	X 460 B9

Famille	Prestations	C1	C2	C3	C4	C5
Qualité de fourniture	Engagements qualité de fourniture <b>Fiche 600</b>	X 600 A9 à 600 C9	X 600 A9 à 600 C9	X 600 A9 à 600 C9		
Analyse technique	Pré-étude de raccordement ou Reprise d'étude <b>Fiche 700</b>	X	X	X	X	X
Branchements Provisoires	Branchement de chantier <b>Fiche 800</b>				X 800 A9 à F9	X 800 A9 à F9
	Branchement forain, marché, manifestations publiques <b>Fiche 820</b>				X 820 A9 à F9	X 820 A9 à F9
Modification de branchement ou de raccordement	Déplacement d'ouvrages (autres que comptage ou branchement) <b>Fiche 870</b>	X	X	X	X	X
	Suppression du raccordement <b>Fiche 880</b>	X	X	X	X	X
	Remplacement du compteur <b>Fiche 885</b>	X 885 A9	X 885 A9	X 885 A9	X 885 A9	X 885 B9
	Mise en place système télé-report des index <b>Fiche 890</b>					X
	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau téléphonique commuté <b>Fiche 895</b>	X	X	X	X	
	Modification des codes d'accès <b>Fiche 900</b>	X	X	X	X	X
	Activation de la sortie « télé- information client » (TIC) <b>Fiche 910</b>	X 910A9	X 910A9	X 910A9	X 910A9	X 910B9
Interventions diverses	Enquête <b>Fiche 920</b>	X 920A9	X 920A9	X 920A9	X 920A9	X 920B9
	Déconnexion ou reconnexion au potelet <b>Fiche 930</b>					X
	Intervention de courte durée <b>Fiche 940</b>	X 940 A9	X 940 A9	X 940 A9	X 940 A9	X 940 B9
	Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux <b>Fiche 950</b>	X 950 A9 à C9	X 950 A9 à C9	X 950 A9 à C9	X 950 A9 à C9	X 950 A9 à C9

	Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur <b>Fiche 960</b>					X 960A9 à B9
--	---	--	--	--	--	--------------------

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRIX**  
Prix unitaire, en euros, hors taxes, heures ouvrées

**Légende :**

**Nf : Non facturé**

**Nd : Non disponible**

**D : sur devis**

Famille	Prestations	C1	C2	C3	C4	C5
Mise en service / Résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau <b>Fiche 100</b>	157.02	157.02	157.02	157.02	40.60
	Mise en service sur raccordement existant <b>Fiche 120</b>	100.50	100.50	100.50	100.50	Soutirage 21,86  Injection 40.60
	Mise en Service ou Rétablissement dans la journée <b>Fiche 125</b>					106.35
	Mise sous tension pour essais des installations électriques <b>Fiche 127</b>	MST: 593.81  MHT: 323.97	MST: 593.81  MHT: 323.97	MST: 593.81  MHT: 323.97	MST: 593.81  MHT: 323.97	MST: 153.56  MHT: 83.77
	Changement de fournisseur <b>Fiche 130</b>	Nf	Nf	Nf	Nf	Nf
	Changement de Responsable d'équilibre <b>Fiche 135</b>	Nf	Nf	Nf	Nf	Nf
	Résiliation <b>Fiche 140</b>	119.33	119.33	119.33	119.33	Soutirage 0,00  Injection 31.86
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement					
	- Intervention sans déplacement	25.11	25.11	25.11	25.11	
	- Intervention avec déplacement sans pose ni changement de compteur	156.08	156.08	156.08	156.08	
- Intervention avec déplacement avec pose ou changement de compteur <b>Fiche 160</b>	390.97	390.97	390.97	390.97		

	<p>Modification de puissance souscrite (C1 à C4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention sans déplacement</li> <li>- Intervention avec déplacement et sans modification de couplage ni changement d'appareil</li> <li>- Intervention avec déplacement et avec modification de couplage et sans changement d'appareil</li> <li>- Intervention avec déplacement et lors du changement de transformateur de courant HTA</li> <li>- Intervention avec déplacement et avec changement de transformateur de courant BT</li> <li>- Intervention avec déplacement et avec changement de compteur</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Fiche 170</b></p>	25.11	25.11	25.11	25.11	
		156.08	156.08	156.08	156.08	
		156.08	156.08	156.08	156.08	
		161.12	161.12	161.12	161.12	
		198.81	198.81	198.81	198.81	
		390.97	390.97	390.97	390.97	
	<p>Modification de comptage sur réducteurs (injection)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention sans déplacement</li> <li>- Intervention avec déplacement sans pose ni changement de compteur</li> <li>- Intervention avec déplacement avec pose ou changement de compteur</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Fiche 175</b></p>	25.11	25.11	25.11	25.11	25.11
		156.08	156.08	156.08	156.08	156.08
		390.97	390.97	390.97	390.97	390.97
	<p>Modification de formules tarifaire d'acheminement et/ou de puissance souscrite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans intervention technique</li> <li>- Intervention avec déplacement pour un appareil</li> <li>- Intervention avec déplacement pour deux appareils</li> <li>- Intervention avec déplacement pour trois appareils</li> <li>- Intervention avec déplacement pour plus de trois appareils</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Fiche 180</b></p>					Nf
						30.61
						45.56
						55.11
						128.66
	<p>Modification de comptage à lecture directe (injection)</p> <p style="text-align: center;"><b>Fiche 185</b></p>	45.56	45.56	45.56	45.56	45.56
Intervention pour impayés	<p>Intervention pour impayé ou manquement contractuel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Suspension d'alimentation</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Fiche 200</b></p>	116.56	116.56	116.56	116.56	
	<p>Intervention pour impayé ou manquement contractuel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Suspension d'alimentation</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Fiche 205</b></p>					Soutirage
						43.23
						Injection
						77.25

	Intervention pour impayé ou manquement contractuel -Rétablissement <b>Fiche 210</b>	136.54	136.54	136.54	136.54	
	Intervention pour impayé ou manquement contractuel -Rétablissement <b>Fiche 215</b>					Soutirage Nf Injection 101.04
Transmission de données de relève	Transmission périodique de courbes de charge - hebdomadaire  - Historique N-1 <b>Fiche 300</b>	12.35 par courbe NF	12.35 par courbe NF	12.35 par courbe NF	12.35 par courbe NF	12.35 par courbe NF
	Transmission d'index <b>Fiche 340</b>	NF	NF	NF	NF	NF
	Relevé de courbes de mesure par GSM - Test de communication positif - Test de communication négatif <b>Fiche 350</b>	901.99 251.23	901.99 251.23	901.99 251.23	901.99 251.23	
	Relevé spécial <b>Fiche 360</b>	57.11	57.11	57.11	57.11	25.63
Vérification d'appareils	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et/ou des protections de découplage par un tiers agréé :  - Intervention pour permettre la vérification des protections HTA - Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage - Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et des protections de découplage <b>Fiche 400</b>	326.58 326.58 401.94	326.58 326.58 401.94	326.58 326.58 401.94		
	Autres vérifications - Vérification métrologique du compteur - Vérification de la chaîne de mesure HTA	276.31 161.12	276.31 161.12	276.31 161.12	276.31 Nd	276.31 Nd

	- Vérification visuelle du compteur <b>Fiche 420</b>	Nd	Nd	Nd	Nd	30.61
	Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage en doublon <b>Fiche 430</b>					197.40
	Intervention sur compteur propriété du client - Synchronisation du dispositif de comptage - Abandon de la propriété du dispositif <b>Fiche 440</b>	25.90 /an Nf	25.90 /an Nf	25.90 /an Nf	25.90 /an Nf	Nd Nf
Séparation de réseaux	Consignation / Déconsignation <b>Fiche 460</b>	260.97	260.97	260.97	179.02	179.02
Qualité de fourniture	Engagements qualité de fourniture - option 1 : annuel standard de continuité - option 2 : annuel personnel de continuité - option 3 : annuel qualité <b>Fiche 600</b>	244.33 301.44 1184.80	244.33 301.44 1184.80	244.33 301.44 1184.80		
Analyse technique	Pré-étude de raccordement ou Reprise d'étude <b>Fiche 700</b>	D	D	D	D	D
Branchements Provisoires	Branchement de chantier - non fixe aérien isolé - non fixe aérien groupé  - non fixe sur terrain prééquipé isolé  - non fixe sur terrain prééquipé groupé - fixe isolé  - fixe groupé <b>Fiche 800</b>	D	D	D	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE
	Branchement forain, marché, manifestation publique - non fixe aérien isolé - non fixe aérien groupé  - non fixe sur terrain prééquipé isolé  - non fixe sur terrain prééquipé groupé - fixe isolé  - fixe groupé (prix unitaire) <b>Fiche 820</b>	D	D	D	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE



Modification de branchement ou de raccordement	Déplacement d'ouvrages (autres que compteur ou branchement) <b>Fiche 870</b>	D	D	D	D	D
	Suppression du raccordement <b>Fiche 880</b>	D	D	D	D	D
	Remplacement du compteur <b>Fiche 885</b>	390.97	390.97	390.97	390.97	64.60
	Mise en place système télé- report des index <b>Fiche 890</b>					D
	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau téléphonique commuté <b>Fiche 895</b>	120.58	120.58	120.58	120.58	
	Modification des codes d'accès <b>Fiche 900</b>	96.41	96.41	96.41	96.41	96.41
	Activation de la sortie « télé- information client » (TIC) <b>Fiche 910</b>	99.25	99.25	99.25	99.25	25.63
Interventions diverses	Enquête <b>Fiche 920</b>	85.40	85.40	85.40	85.40	25.63
	Déconnexion ou reconnexion au potelet <b>Fiche 930</b>					344.54
	Intervention de courte durée <b>Fiche 940</b>	99.25	99.25	99.25	99.25	25.63
	Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux <b>Fiche 950</b>	Part fixe 282.34 Part var/mois/po rt 8.85 Autres Cas D	Part fixe 282.34 Part var/mois/po rt 8.85 Autres Cas D	Part fixe 282.34 Part var/mois/p ort 8.85 Autres Cas D	Part fixe 282.34 Part var/mois/po rt 8.85 Autres Cas D	Part fixe 282.34 Part var/mois/po rt 8.85 Autres Cas D
	Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur  - Sans Déplacement  - Avec Déplacement  <b>Fiche 960</b>					23.09  55.22

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRIX**  
Prix unitaire, en euros, TTC, heures ouvrées

**Légende :**    **Nf : Non facturé**

**Nd : Non disponible**

**D : sur devis**

<b>Famille</b>	<b>Prestations</b>	<b>C1</b>	<b>C2</b>	<b>C3</b>	<b>C4</b>	<b>C5</b>
Mise en service / Résiliation	Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau  <b>Fiche 100</b>	188.42	188.42	188.42	188.42	48.72
	Mise en service sur raccordement existant  <b>Fiche 120</b>	120.60	120.60	120.60	120.60	Soutirage 26.23  Injection 48.72
	Mise en Service ou Rétablissement dans la journée  <b>Fiche 125</b>					127.62
	Mise sous tension pour essais des installations électriques  <b>Fiche 127</b>	MST: 712.57  MHT: 388.76	MST: 712.57  MHT: 388.76	MST: 712.57  MHT: 388.76	MST: 712.57  MHT: 388.76	MST: 184.27  MHT: 100.53
	Changement de fournisseur  <b>Fiche 130</b>	Nf	Nf	Nf	Nf	Nf
	Changement de Responsable d'équilibre  <b>Fiche 135</b>	Nf	Nf	Nf	Nf	Nf
	Résiliation  <b>Fiche 140</b>	143.19	143.19	143.19	143.19	Soutirage NF  Injection 38.23
	Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement - Intervention sans déplacement	30.13	30.13	30.13	30.13
- Intervention avec déplacement sans pose ni changement de compteur		187.30	187.30	187.30	187.30	
- Intervention avec déplacement avec pose ou changement de compteur  <b>Fiche 160</b>		469.16	469.16	469.16	469.16	

	<p>Modification de puissance souscrite (C1 à C4)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention sans déplacement</li> <li>- Intervention avec déplacement et sans modification de couplage ni changement d'appareil</li> <li>- Intervention avec déplacement et avec modification de couplage et sans changement d'appareil</li> <li>- Intervention avec déplacement et lors du changement de transformateur de courant HTA</li> <li>- Intervention avec déplacement et avec changement de transformateur de courant BT</li> <li>- Intervention avec déplacement et avec changement de compteur</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Fiche 170</b></p>	30.13 187.30 187.30 193.35 238.57 469.16	30.13 187.30 187.30 193.35 238.57 469.16	30.13 187.30 187.30 193.35 238.57 469.16	30.13 187.30 187.30 193.35 238.57 469.16	
	<p>Modification de comptage sur réducteurs (injection)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention sans déplacement</li> <li>- Intervention avec déplacement sans pose ni changement de compteur</li> <li>- Intervention avec déplacement avec pose ou changement de compteur</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Fiche 175</b></p>	30.13 187.30 469.16	30.13 187.30 469.16	30.13 187.30 469.16	30.13 187.30 469.16	30.13 187.30 469.16
	<p>Modification de formule tarifaire d'acheminement et/ou de puissance souscrite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sans intervention technique</li> <li>- Intervention avec déplacement pour un appareil</li> <li>- Intervention avec déplacement pour deux appareils</li> <li>- Intervention avec déplacement pour trois appareils</li> <li>- Intervention avec déplacement pour plus de trois appareils</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Fiche 180</b></p>					Nf 36.73 54.67 66.13 154.40
	<p>Modification de comptage à lecture directe (injection)</p> <p style="text-align: right;"><b>Fiche 185</b></p>	54.67	54.67	54.67	54.67	54.67
Intervention pour impayés	<p>Intervention pour impayé ou manquement contractuel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Suspension d'alimentation</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Fiche 200</b></p>	139.88	139.88	139.88	139.88	
	<p>Intervention pour impayé ou manquement contractuel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Suspension d'alimentation</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Fiche 205</b></p>					Soutirage 51.88  Injection 92.70

	Intervention pour impayé ou manquement contractuel -Rétablissement <b>Fiche 210</b>	163.85	163.85	163.85	163.85	
	Intervention pour impayé ou manquement contractuel -Rétablissement <b>Fiche 215</b>					Soutirage NF Injection 121.25
Transmission de données de relève	Transmission périodique de courbes de charge - hebdomadaire  - Historique N-1 <b>Fiche 300</b>	14.82 par courbe NF	14.82 par courbe NF	14.82 par courbe NF	14.82 par courbe NF	14.82 par courbe NF
	Transmission d'index <b>Fiche 340</b>	NF	NF	NF	NF	NF
	Relevé de courbes de mesure par GSM - Test de communication positif - Test de communication négatif <b>Fiche 350</b>	1082.39 301.48	1082.39 301.48	1082.39 301.48	1082.39 301.48	
	Relevé spécial <b>Fiche 360</b>	68.53	68.53	68.53	68.53	30.76
Vérification d'appareils	Intervention pour vérification des protections HTA : - Intervention pour permettre la vérification des protections HTA - Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage - Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et des protections de découplage <b>Fiche 400</b>	391.90 391.90 482.33	391.90 391.90 482.33	391.90 391.90 482.33		
	Autres vérifications - vérification métrologique du compteur - vérification de la chaîne de mesure HTA - vérification visuelle du compteur <b>Fiche 420</b>	331.57 193.35 Nd	331.57 193.35 Nd	331.57 193.35 Nd	331.57 Nd Nd	331.57 Nd 36.73

	Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage en doublon <b>Fiche 430</b>					236.88
	Intervention sur compteur propriété du client - Synchronisation du dispositif de comptage - Abandon de la propriété du dispositif <b>Fiche 440</b>	31.08 /an Nf	31.08 /an Nf	31.08 /an Nf	31.08 /an Nf	31.08 /an Nf
Séparation de réseaux	Consignation / Déconsignation <b>Fiche 460</b>	313.16	313.16	313.16	214.83	214.83
Qualité de fourniture	Engagements qualité de fourniture - option 1 : annuel standard de continuité - option 2 : annuel personnel de continuité - option 3 : annuel qualité <b>Fiche 600</b>	293.20 361.73 1421.76	293.20 361.73 1421.76	293.20 361.73 1421.76		
Analyse technique	Pré-étude de raccordement ou Reprise d'étude <b>Fiche 700</b>	D	D	D	D	D
Branchements Provisoires	Branchement de chantier - non fixe aérien isolé - non fixe aérien groupé  - non fixe sur terrain prééquipé isolé  - non fixe sur terrain prééquipé groupé - fixe isolé  - fixe groupé <b>Fiche 800</b>	D	D	D	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE
	Branchement de chantier - non fixe aérien isolé - non fixe aérien groupé  - non fixe sur terrain prééquipé isolé  - non fixe sur terrain prééquipé groupé - fixe isolé  - fixe groupé <b>Fiche 820</b>	D	D	D	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE

Modification de branchement ou de raccordement	Déplacement d'ouvrages (autres que compteur ou branchement) <b>Fiche 870</b>	D	D	D	D	D
	Suppression du raccordement <b>Fiche 880</b>	D	D	D	D	D
	Remplacement du compteur <b>Fiche 885</b>	469.16	469.16	469.16	469.16	77.52
	Mise en place système télé- report des index <b>Fiche 890</b>					D
	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau téléphonique commuté <b>Fiche 895</b>	144.70	144.70	144.70	144.70	
	Modification des codes d'accès <b>Fiche 900</b>	115.70	115.70	115.70	115.70	115.70
	Activation de la sortie « télé- information client » (TIC) <b>Fiche 910</b>	119.09	119.09	119.09	119.09	30.76
Intervention diverses	Enquête <b>Fiche 920</b>	102.48	102.48	102.48	102.48	30.76
	Déconnexion ou reconnexion au potelet <b>Fiche 930</b>					413.45
	Intervention de courte durée <b>Fiche 940</b>	119.09	119.09	119.09	119.09	30.76
	Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux <b>Fiche 950</b>	Part fixe 338.81 Part var/mois/po rt 10.61 Autres Cas D	Part fixe 338.81 Part var/mois/po rt 10.61 Autres Cas D	Part fixe 338.81 Part var/mois/p ort 10.61 Autres Cas D	Part fixe 338.81 Part var/mois/po rt 10.61 Autres Cas D	Part fixe 338.81 Part var/mois/po rt 10.61 Autres Cas D
	Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur  - Sans Déplacement  - Avec Déplacement <b>Fiche 960</b>					27.71 66.26

## AUTRES FRAIS ( Prix HT)

DESIGNATION	SEGMENTS CONCERNES	PRESTATIONS CONCERNEES	DESCRIPTION	PRIX FACTURE
Intervention Express	C1 à C4	Première mise en service Mise en service sur installation existante Modification de puissance Coupure Rétablissement Enquête Relève spéciale	Majoration forfaitaire pour intervention demandée en version Express	50.25€
	C5	Modification Formule Tarifaire Résiliation Modification code d'accès		30.75€
Déplacement vain	C1 à C4	Toutes interventions quelque soit le service	Intervention non réalisée du fait du client ou du fournisseur	97.99€
Déplacement vain	C5	Toutes interventions quelque soit le service	Intervention non réalisée du fait du client ou du fournisseur	25.63 €
Frais de Dédit	C1 à C4	Toutes interventions programmées quelque soit le service	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	25.11 €
Frais de Dédit	C5	Toutes interventions programmées quelque soit le service	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	14.60 €
Forfait « agent assermenté » (*)	C1 à C4	Toutes interventions programmées quelque soit le service	Forfait appliqué en cas de fraude constatée	464.76 €
Forfait « agent assermenté » (*)	C5	Toutes interventions programmées quelque soit le service	Forfait appliqué en cas de fraude constatée	379.39 €
Duplicata de facture	C1 à C5		Forfait	12.35 €
Duplicata de document	C1 à C5		Frais applicable pour l'envoi de duplicata de documents de type référentiel technique, etc	12.35 €
Transmission de données de consommation		Transmission de données de consommation	Prestation applicable pour la transmission de données de consommation d'ARENH aux Responsable d'Equilibre	581.80€
Dépannage en Heures Ouvrées (7h30-12h00 et 13h30-17h)  Dépannage ou Rétablissement Hors Heures Ouvrables en journée (6h00-7h30 ; 12h00-13h30 et 17h00-20h00)  Dépannage ou Rétablissement Hors Heures Ouvrables de nuit (20h00-6h00)	C5	Dépannage non lié aux installations du GRD RSE	Suite à un appel pour dépannage l'agent diagnostic la panne et si il s'avère que le défaut est dû à l'installation intérieure, l'intervention est payante.	51.24 €
		OU		
		Rétablissement suite à coupure	Cette intervention permet aussi de procéder au rétablissement d'une installation Hors tension et hors des heures ouvrables	81.23 €
Frais suivi mensuel de puissance	C1 à C4	Suivi mensuelle suite relève + optimisation tarifaire	La puissance du client et la version tarifaire sera optimisé au plus juste mois par mois (période de facturation) pendant une période d'une année sans que la puissance ne soit jamais vu à la baisse	29.41 €

Frais d'impayé	C1 à C5	Prélèvement rejeté ou chèque impayé	Frais appliqué lors d'un rejet de prélèvement ou d'un chèque sans provision	Prélèvement : 4.27 € Chèque : 5.01€
Frais intérêt légal	C1 à C5	Créances impayées	Frais appliqué lors d'une créance non recouverte	15.30 €
Délais de prévenance (préavis de coupure)	C1 à C5	Coupure pour impayé	Déplacement pour informer le client de la coupure après 48h	43.23€

(\*) Le remplacement du matériel détérioré par le client est facturé.



## AUTRES FRAIS ( Prix TTC)

DESIGNATION	SEGMENTS CONCERNES	PRESTATIONS CONCERNEES	DESCRIPTION	PRIX FACTURE
Intervention Express	C1 à C4	Première mise en service Mise en service sur installation existante Modification de puissance Coupure Rétablissement Enquête Relève spéciale	Majoration forfaitaire pour intervention demandée en version Express	60.30 €
	C5	Modification Formule Tarifaire Résiliation Modification code d'accès		36.90 €
Déplacement vain	C1 à C4	Toutes interventions quelque soit le service	Intervention non réalisée du fait du client ou du fournisseur	117.58 €
Déplacement vain	C5	Toutes interventions quelque soit le service	Intervention non réalisée du fait du client ou du fournisseur	30.76 €
Frais de Dédit	C1 à C4	Toutes interventions programmées quelque soit le service	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 1 jours ouvrés	30.13 €
Frais de Dédit	C5	Toutes interventions programmées quelque soit le service	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 1 jours ouvrés	17.52 €
Forfait « agent assermenté » (*)	C1 à C4	Toutes interventions programmées quelque soit le service	Forfait appliqué en cas de fraude constatée	557.71 €
Forfait « agent assermenté » (*)	C5	Toutes interventions programmées quelque soit le service	Forfait appliqué en cas de fraude constatée	455.27 €
Duplicata de facture	C1 à C5		Forfait	14.82 €
Duplicata de document	C1 à C5		Frais applicable pour l'envoi de duplicata de documents de type référentiel technique, etc	14.82 €
Transmission de données de consommation		Transmission de données de consommation	Prestation applicable pour la transmission de données de consommation d'ARENH aux Responsable d'Equilibre	698.16 €
Dépannage en Heures Ouvrées (7h30-12h00 et 13h30-17h)  Dépannage ou Rétablissement Hors Heures Ouvrables en journée (6h00-7h30 ; 12h00-13h30 et 17h00-20h00)  Dépannage ou Rétablissement Hors Heures Ouvrables de nuit (20h00-6h00)	C5	Dépannage non lié aux installations du GRD RSE	Suite à un appel pour dépannage l'agent diagnostic la panne et si il s'avère que le défaut est dû à l'installation intérieure, l'intervention est payante.  Cette intervention permet aussi de procéder au rétablissement d'une installation Hors tension et hors des heures ouvrables	61.49 €
		OU		97.48 €
		Rétablissement suite à coupure		125.20 €
Frais suivi mensuel de puissance	C1 à C4	Suivi mensuelle suite relève + optimisation tarifaire	La puissance du client et la version tarifaire sera optimisé au plus juste mois par mois (période de facturation) pendant une période d'une année sans que la puissance ne soit jamais vu à la baisse	35.29 €

Frais d'impayé	C1 à C5	Prélèvement rejeté ou chèque impayé	Frais appliqué lors d'un rejet de prélèvement ou d'un chèque sans provision	Prélèvement : 5.12 € Chèque : 6.01€
Frais intérêt légal	C1 à C5	Créances impayées	Frais appliqué lors d'une créance non recouverte	18.36 €
Délais de prévenance (préavis de coupure)	C1 à C5	Coupure pour impayé	Déplacement pour informer le client de la coupure après 48h	51.88€

**Fiche 100 A9**

Mise en Service à la suite d'un raccordement nouveau	Mise en service / Résiliation
--	-------------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4
---

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite aux travaux de raccordement, le client ou le fournisseur demande la mise en service de la nouvelle installation.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement administratif</li> <li>- Pose d'un compteur</li> <li>- Programmation du compteur</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>HT : 157.02 €  TTC : 188.42 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p> <p>Express : 2 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité du poste ou de l'attestation de conformité visée par Consuel.  Le client devra en outre avoir réglé la totalité du montant des travaux.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1  C2 – C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  contact@rse01.com.....</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD : conditions générales  Contrat GRD-F : conditions générales</p>

**Fiche 100 B9**

Mise en Service à la suite d'un raccordement nouveau	Mise en service / Résiliation
--	-------------------------------

Cible : Client/Fournisseurs C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite aux travaux de raccordement, le client ou le fournisseur demande la mise en service de la nouvelle installation.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement administratif</li> <li>- Pose de compteur</li> <li>- Pose de disjoncteur</li> <li>- Programmation du compteur (selon les cas)</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 40.60 € TTC : 48.72 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p> <p>Express : 2 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité visée par Consuel.</p> <p>Le client devra en outre avoir réglé la totalité du montant des travaux.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F : conditions générales</p>

**Fiche 120 A9**

Mise en service sur raccordement existant	Mise en service / Résiliation
---	-------------------------------

Cible : Clients / Fournisseurs C1 à C4
--

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite à la demande du client ou du fournisseur, le GRD RSE assure la mise en service dans le respect des dispositions contractuelles.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation existante.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement administratif</li> <li>- Suppression de cadenas d'exploitation placé sur le disjoncteur principal</li> <li>- Rétablissement de l'alimentation sans intervention sur les appareils</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> <p>Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille "Prestations liées à une modification contractuelle" (fiches 160 à 170).</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>HT : 100.50 €  TTC : 120.60 €</p> <p>- <u>Pour producteurs :</u></p> <p>HT : 100.50 €  TTC : 120.60 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 5 jours ouvrés</p> <p>(hors pose ou changement d'appareil. En cas de pose ou de changement d'appareil, les standards applicables sont ceux indiqués dans les fiches 160 et 170).</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>En cas de rénovation complète de l'installation la mise en service est réalisée sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité du poste ou de l'attestation de conformité visée par Consuel.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1  C2 – C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  <a href="mailto:contact@rse01.com">contact@rse01.com</a></p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD : conditions générales  Contrat GRD-F : conditions générales</p>

**Fiche 120 B9**

<p>Mise en service Sur raccordement existant</p>	<p>Mise en service / Résiliation</p>
--	--------------------------------------

<p>Cible : Clients/Fournisseurs C5</p>
--

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite à la demande du fournisseur ou du client, le GRD RSE assure la mise en service dans le respect des dispositions contractuelles.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation existante.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement administratif</li> <li>- Intervention pour mise en service compteur</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> <p>Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans la fiche 180.</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 21.86 € TTC : 26.23 €</p> <p>- Pour producteur :  <span style="float: right;">HT : 40.60 € TTC : 48.72 €</span></p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 5 jours ouvrés</p> <p>Express : 2 jour ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>En cas de rénovation complète de l'installation la mise en service est réalisée sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité visée par Consuel</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....</p> <p style="background-color: yellow;">contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F : conditions générales</p>

**Fiche 125**

Mise en service ou rétablissement dans la journée (sur installation existante)	Mise en service / Résiliation
--	-------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite à la demande du fournisseur ou du client, le GRD RSE assure la mise en service dans le respect des dispositions contractuelles.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation existante dans la journée.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement administratif</li> <li>- Intervention pour mise en service compteur</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> <p>Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans la fiche 180.</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 106.35 € TTC : 127.62 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Dans la journée</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>En cas de rénovation complète de l'installation la mise en service est réalisée sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité visée par Consuel          Le tarif de cette prestation ne peut être majoré si elle est réalisée en dehors des jours ou heures ouvrées.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....          contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F : conditions générales</p>

Mise sous tension pour essais des installations électriques	Mise en service / Résiliation
---	-------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C1 à C5
--------------------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite à la demande du fournisseur ou du client, le GRD RSE assure la mise en service dans le respect des dispositions contractuelles.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise sous tension provisoire pour essais des installations électriques de l'utilisateur.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement administratif</li> <li>- Intervention pour mise sous tension</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> <p>Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans la fiche 180.</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>C1 à C4 : MST : HT : 593.81€ ; TTC : 712.57€  MHT : HT : 323.97€ ; TTC : 388.76€</p> <p>C5 : MST : HT : 153.56€ ; TTC : 184.27€  MHT : HT : 83.77€ ; TTC : 100.53€</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Un client résidentiel ne peut pas accéder à cette prestation.  La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation de l'installation concernée et sa durée maximale est définie par le GRD RSE .  Si cette durée est dépassée et en l'absence d'attestation validée par le Consuel le point de connexion sera mis hors tension par le GRD RSE.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1 – C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F : conditions générales</p>



**Fiche 130 A9**

Changement de fournisseur	Mise en service / Résiliation
---------------------------	-------------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 et C3
--

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Le GRD RSE rattache le PDL (point de livraison) au périmètre du fournisseur dans le respect des dispositions contractuelles.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calcul d'index estimé</li> <li>- Modification des codes d'accès (sur les compteurs électroniques télérelevés 2<sup>ème</sup> génération, la modification pour les autres compteurs se fait lors de la relève de fin de mois) ou le paramétrage compteur si nécessaire</li> </ul> <p>Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille "Prestations liées à une modification contractuelle" (fiches 160, 170).</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">Non facturé</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Le changement de fournisseur est réalisé au jour J demandé, pour un changement de fournisseur sans intervention sur le dispositif de comptage, sinon entre J et J+21 jours calendaires, au plus près du jour demandé.</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1 C2 – C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  <a href="mailto:contact@rse01.com">contact@rse01.com</a></p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD : conditions générales          Contrat GRD-F</p>

**Fiche 130 B9**

Changement de fournisseur	Mise en service / Résiliation
---------------------------	-------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C4 et C5
---------------------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Le GRD RSE rattache le PDL (point de livraison) au périmètre du fournisseur dans le respect des dispositions contractuelles.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p> <input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)         </p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement administratif</li> <li>- Calcul d'index estimé</li> </ul> <p>Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille "Prestations liées à une modification contractuelle" (fiches 160, 170, 180).</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">Non facturé</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Pour les sup à 36KVA :</p> <p>Le changement de fournisseur est réalisé au jour J demandé, pour un changement de fournisseur sans intervention sur le dispositif de comptage, sinon entre J et J+21 jours calendaires, au plus près du jour demandé.</p> <p>Le délai de réalisation d'un changement de fournisseur ne peut pas excéder 21 jours sauf souhait contraire de l'utilisateur .</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....</p> <p style="background-color: yellow;">contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F</p>

**Fiche 135**

Changement de Responsable d'équilibre	Mise en service / Résiliation
--	-------------------------------

Cible : Clients/Fournisseurs C4 et C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Le GRD RSE rattache le PDL (point de livraison) au périmètre du responsable d'équilibre dans le respect des dispositions contractuelles.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement administratif</li> <li>- Calcul d'index estimé</li> </ul> <p>Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille "Prestations liées à une modification contractuelle" (fiches 160, 170, 180).</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">Non facturé</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....</p> <p style="background-color: yellow;">contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F</p>

**Fiche 140 A9**

Résiliation	Mise en service / Résiliation
-------------	-------------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2 – C4), le GRD RSE assure la résiliation.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de base  <input type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résiliation administrative</li> <li>- Déplacement pour suspension de la fourniture</li> <li>- Relevé d'index (ou télérelevé)</li> </ul>	<p><b><u>Prix pour consommateur et producteur</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 119.33 € TTC : 143.19 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 5 jours ouvrés</p> <p>Express : 2 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1 C2 – C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  <a href="mailto:contact@rse01.com">contact@rse01.com</a></p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD : conditions générales          Contrat GRD-F</p>

**Fiche 140 B9**

Résiliation	Mise en service / Résiliation
-------------	-------------------------------

Cible : Fournisseurs C5
-------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite à la demande du fournisseur (C5), le GRD RSE assure la résiliation. Le déplacement pour suspendre l'alimentation est systématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les clients professionnels ( sauf dans le cas où la demande de mise en service du successeur est réalisée préalablement à la demande de résiliation)</li> <li>- lorsque la résiliation est demandée à l'initiative du fournisseur.</li> </ul> <p>Pour les clients résidentiels, l'alimentation est susceptible d'être interrompue à tout moment à partir de la date de résiliation ( comprise).</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de base  <input type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprise</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résiliation administrative</li> <li>- Suspension de la fourniture *</li> <li>- Relevé d'index (ou télérelevé)</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Prestation qui ne fait l'objet d'aucune facturation car son prix est compris dans la mise en service sur installation existante (fiche 120B)</p> <p>Pour les producteurs :</p> <p style="text-align: right;">HT : 31.86 € TTC : 38.23 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 5 jours ouvrés</p> <p>Express : 2 jour ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Le distributeur n'est nullement responsable d'un dépassement des délais de réalisation si il est lié à une augmentation des prestations sur une période et sur une zone précise par rapport à une situation régulière.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....          contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F</p>

\* sauf si connaissance de la reprise par un fournisseur à la même date

**Fiche 160**

Modification de formule tarifaire d'acheminement	Prestations liées à une modification contractuelle
---	---

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2 – C4) et en veillant à l'application des clauses contractuelle, le GRD RSE réalise la modification de version tarifaire.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Cette prestation est réalisée entre le Jour J de la demande et le Jour J+30 calendaire  Express : 2 Jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1  C2 – C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  <a href="mailto:contact@rse01.com">contact@rse01.com</a></p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD : conditions générales  Contrat GRD-F : conditions générales et « REGLES GENERALES » relatives à l'utilisation du RPD.</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 1 (160 A9)</u></b>  <b><u>Intervention sans déplacement</u></b></p> <p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification du profil de facturation</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b><u>Prix :</u></b> HT : 25.11 €  TTC : 30.13 €</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 2 (160 B9)</u></b>  <b><u>Intervention avec déplacement sans pose ni changement de compteur</u></b></p> <p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <p>Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification de câblage si nécessaire</li> <li>- Dépose relais si nécessaire</li> <li>- Programmation du compteur</li> <li>- Plombage/déplombage</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Remplacement de mémoire et/ou réglage d'horloge</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b><u>Prix :</u></b> HT : 156.08 € TTC : 187.30 €</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 3 (160 C9)</u></b>  <b><u>Intervention avec déplacement avec pose ou changement de compteur</u></b></p> <p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <p>Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation éventuelle du panneau de comptage</li> <li>- Dépose EJP si nécessaire</li> <li>- Dépose,pose relais si nécessaire</li> <li>- Programmation du compteur</li> <li>- Plombage/déplombage</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Remplacement de mémoire et/ou réglage d'horloge</li> <li>- Pose du nouveau compteur</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b><u>Prix :</u></b> HT : 390.97 € TTC : 469.16 €</p>	

**Fiche 170**

Modification de puissance souscrite	Prestations liées à une modification contractuelle
-------------------------------------	--

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4
---

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2 – C4) et dans le respect des clauses contractuelles, le GRD RSE réalise la modification de puissance. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place et du fait que le client est propriétaire ou non des TC.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><u>Principe</u></p> <p>Les contrats déterminent les principes de facturation, notamment les cas d'application de pénalités. Le service est facturé au forfait. La période d'observation ne fait pas l'objet d'une facturation additionnelle à celle prévue au contrat.</p> <p><u>Type</u></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Cette prestation est réalisée entre le Jour J de la demande et le Jour J+30 calendaire  Express : 2 Jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Les cas proposés ici concernent une modification dans la plage des puissances limites de la H.T.B, H.T.A et BT&gt;36 KVA et dans celle du raccordement au branchement sinon un devis est nécessaire.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>Accès</p> <p>C1  C2 – C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD : conditions générales  Contrat GRD-F : conditions générales et annexe DGARD-CU "Dispositions générales relatives à l'utilisation du Réseau".</p>

<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 1 (170 A9)</u></b> <b><u>INTERVENTION SANS DEPLACEMENT</u></b></p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Télé-paramétrage du comptage</li> <li>- Télérelève</li> </ul> <p><b>Prix :</b> HT : 25.11 € TTC : 30.13 €</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 2 (170B9)</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET SANS MODIFICATION DE COUPLAGE NI CHANGEMENT D'APPAREIL</u></b></p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement pour modification des paramètres du compteur</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Plombage, déplombage</li> </ul> <p><b>Prix :</b> HT : 156.08 € TTC : 187.30 €</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 3 (170 C9)</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC MODIFICATION DE COUPLAGE ET SANS CHANGEMENT D'APPAREIL</u></b></p> <p>Lors de l'intervention le technicien peut interrompre la fourniture en fonction du matériel trouvé sur place.</p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement administratif</li> <li>- Réglages des appareils</li> <li>- Vérification de la cohérence métrologique à la pince ampèremétrique /consommation compteur</li> <li>- Programmation du compteur</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> <p><b><u>Prestations élémentaires non comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification des protections HTA (fiche 400) si nécessité d'intervenir sur les protections</li> <li>- Séparation du réseau (fiche 460)</li> </ul> <p><b>Prix :</b> HT : 156.08 € TTC : 187.30 €</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 4 (170 D9)</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC CHANGEMENT DE TRANSFORMATEUR COURANT HTA</u></b></p> <p>Le changement de TC est effectué par le client lui-même car il est propriétaire de l'installation.</p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement administratif</li> <li>- Contrôle du câblage TC/TT</li> <li>- Vérification de la cohérence métrologique à la pince ampèremétrique</li> <li>- Programmation du compteur</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> <p><b><u>Prestations élémentaires non comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose des TC/TT</li> <li>- Vérification des protections HTA (fiche 400) si nécessité d'intervenir sur les protections</li> <li>- Séparation du réseau (fiche 460)</li> </ul> <p><b>Prix :</b> HT : 161.12 € TTC : 193.35 €</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 5 (170 E9)</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC CHANGEMENT DE TRANSFORMATEUR DE COURANT BT</u></b></p> <p>Le changement de TC est effectué par le client lui-même car il est propriétaire de l'installation.</p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement administratif</li> <li>- Contrôle du câblage TC/TT</li> <li>- Vérification de la cohérence métrologique à la pince ampèremétrique</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 6 (170 F9)</u></b> <b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT ET AVEC CHANGEMENT DE COMPTEUR</u></b></p> <p>Le changement de TC est effectué par le client lui-même car il est propriétaire de l'installation.</p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation éventuelle du matériel de travail sous tension</li> <li>- Dépose de l'ancien compteur adaptation éventuelle du nouveau panneau de comptage</li> <li>- Pose du nouveau compteur puis programmation</li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation du compteur</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> <p><b><u>Prestations élémentaires non comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose des TC/TT</li> <li>- Vérification des protections HTA (fiche 400) si nécessité d'intervenir sur les protections</li> <li>- Séparation du réseau (fiche 460)</li> </ul> <p><b><u>Prix :</u></b>                    HT : 198.81 €     TTC : 238.57 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plombage /Déplombage</li> <li>- Relève d'index</li> </ul> <p><b><u>Prix :</u></b>                    HT : 390.97 €     TTC : 469.16 €</p>
--	--

**Fiche 175**

Modification de comptage sur réducteurs	Prestations liées à une modification contractuelle
---	--

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Pour les points de connexion en injection, la prestation consiste en l'ensemble des modifications, paramétrages et contrôles de l'installation nécessaires à la modification du comptage dans des conditions de réalisation dépendant de la situation technique rencontrée sur place. Il sera procédé à un relevé d'index.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Le délai standard de réalisation est de 10 jours ouvrés.</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1 C2 – C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....          contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD : conditions générales          Contrat GRD-F : conditions générales</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 1 (175 A9)</u></b>  <b><u>Intervention sans déplacement</u></b></p> <p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification du profil de facturation</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Prix :</b> HT : 25.11 € TTC : 30.13 €</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 2</u></b>  <b><u>Intervention avec déplacement sans pose ni changement de compteur</u></b></p> <p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <p>Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification de câblage si nécessaire</li> <li>- Dépose relais si nécessaire</li> <li>- Programmation du compteur</li> <li>- Plombage/déplombage</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Remplacement de mémoire et/ou réglage d'horloge</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Prix :</b> HT : 156.08 € TTC : 187.30€</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>CAS 3</u></b>  <b><u>Intervention avec déplacement avec pose ou changement de compteur</u></b></p> <p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p> <p>Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation éventuelle du panneau de comptage</li> <li>- Dépose EJP si nécessaire</li> <li>- Dépose,pose relais si nécessaire</li> <li>- Programmation du compteur</li> <li>- Plombage/déplombage</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Remplacement de mémoire et/ou réglage d'horloge</li> <li>- Pose du nouveau compteur</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Prix :</b> HT : 390.97 € TTC : 469.16 €</p>	

Modification de la formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite	Prestations liées à une modification contractuelle
---	--

Cible : Clients/Fournisseurs C5

<p><b>Description</b></p> <p>Sur demande du fournisseur ou du client, et dans le respect des clauses contractuelles, le GRD RSE réalise la modification de puissance ou/et la modification de formule tarifaire. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p> <p>La modification de puissance à la baisse n'est plus facturée pour cette catégorie d'utilisateurs. Lors de l'emménagement d'un utilisateur dans un local avec un dispositif de comptage programmé sur un tarif en extinction (tarif EJP notamment) proposé par le fournisseur historique, la prestation n'est pas facturée à l'utilisateur.</p>
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p> <p>Express : 2 jour ouvrés</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p> <p>Les cas de modification de puissances proposés dans cette fiche concernent un changement de plage dans le domaine BT, dans la limite de la puissance de dimensionnement du branchement. L'intervention a lieu uniquement sur le compteur. Les autres cas font l'objet d'un devis. Les modifications du TGBT du client ne font pas partie de la prestation du GRD</p>
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <p>C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....          contact@rse01.com</p>	<p><b>Références contractuelles</b></p> <p>Contrat CARD : conditions générales          Contrat GRD-F : conditions générales</p>
<p><b>CAS N°1 (180 E9)</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>SANS INTERVENTION TECHNIQUE</u></b></p> <p><b>Prix :</b> Non facturée</p>	<p><b>CAS N°2 (180 A9)</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT POUR UN APPAREIL</u></b></p> <p><b>Prix :</b> HT : 30.61 € TTC : 36.73 €</p>
<p><b>CAS N°3 (180 B9)</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT POUR DEUX APPAREILS</u></b></p> <p><b>Prix :</b> HT : 45.56 € TTC : 54.67 €</p>	<p><b>CAS N°4 (180 C9)</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT POUR TROIS APPAREILS</u></b></p> <p><b>Prix :</b> HT : 55.11 € TTC : 66.13 €</p>

**INTERVENTION AVEC DEPLACEMENT**  
**POUR PLUS DE TROIS APPAREILS**

**CAS N° 5 (180 D9)**

**Prix :**

HT : 128.66 €

TTC : 154.40 €

**Fiche 185**

Modification de comptage à lecture directe	Prestations liées à une modification contractuelle
--	--

Cible : Fournisseurs C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Pour les points de connexion en injection existants, la prestation consiste en, si nécessaire, la programmation et le changement du compteur et du panneau de comptage, et en le relevé des index.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de base  <input type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprise</u></b></p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 45.56 € TTC : 54.67 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Concerne les producteurs</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....          contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F</p>

**Fiche 200**

Intervention pour impayés et rétablissement suite à coupure	Intervention pour impayés
---	---------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>A son initiative (C1) ou à réception de la demande du fournisseur (C2 – C4), le GRD RSE réalise l'intervention de coupure. Le GRD RSE ne peut réaliser l'intervention de coupure qu'après un délai de 8 jours prenant effet à compter de la date d'information du client par lettre recommandée de la coupure pour impayé. L'information du client est faite par le fournisseur pour les clients des segments (C2 à C4) avec copie au GRD RSE</p> <p>Nota : Le GRD RSE ne programme pas des coupures après 15 H ou les veilles de week-end et jours fériés.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><u>Type</u></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p><u>COUPURE</u> : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C2 à C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  <a href="mailto:contact@rse01.com">contact@rse01.com</a></p>	<p><b><u>Références contractuelles et réglementaires</u></b></p> <p>Contrat CARD : Conditions générales          Contrat GRD-F : Conditions générales</p>
<p><b><u>COUPURE</u></b></p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information du client sur place (si possible)</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Coupures (ouverture des arrivées HTA ou enlèvement de fusibles en BT)</li> <li>- Collecte de chèque si le fournisseur le demande et transmission de celui-ci</li> </ul> <p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 116.56€ TTC : 139.88 €</p>	

**Fiche 205**

Intervention pour impayés et rétablissement suite à coupure	Intervention pour impayés
---	---------------------------

Cible : Fournisseurs C5
-------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>A réception de la demande du fournisseur, le GRD RSE réalise l'intervention de coupure ou la collecte du chèque, si cette option existe.</p> <p>Une lettre de rappel devra être envoyée par le Fournisseur au Client (avec copie au GRD RSE) au moins 8 jours avant la date demandée pour l'intervention</p> <p>Nota : Le GRD RSE ne programme pas de coupure après 15 H ou les veilles de week-end et jours fériés.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p>Type</p> <p><input type="checkbox"/> de base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>COUPURE : Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>En cas d'intervention avec collecte de chèque, la prestation du GRD RSE se limite à collecter le chèque de règlement rédigé à l'ordre du fournisseur et à le lui transmettre.</p> <p>.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles et réglementaires</u></b></p> <p>Contrat GRD-F : conditions générales</p>

## **Coupure ou prise de chèque**

### **Description**

Lorsque le fournisseur a précisé un montant minimal par chèque:

- soit le client présente un chèque de règlement à l'ordre du fournisseur d'un montant au moins égal
- soit le client est absent ou ne souhaite pas remettre de chèque, auquel cas, l'agent procède à la coupure

Lorsqu' aucun montant de chèque n'est demandé par le fournisseur :

- L'agent procède directement à la coupure

Nota : le fournisseur doit indiquer l'adresse d'envoi des règlements préalablement à l'intervention

### **Prestations élémentaires comprises**

- Information du client sur place (si possible)
- Relevé d'index
- Coupure ou collecte de chèque le cas échéant
- Transfert du chèque au fournisseur

### **Prix:**

Pour un point de livraison donné, la première intervention pour impayé est facturée 43.06 €. Ce montant comprend également deux interventions pour impayé entre cette 1<sup>ère</sup> intervention et le rétablissement.

Au delà de deux interventions pour impayé entre la 1<sup>ère</sup> intervention et le rétablissement, chaque intervention est facturée 43.23 €.

Pour les points de connexion en injection, l'intervention pour manquement contractuel est facturée 77.25 €



**Fiche 210**

Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayés
---	---------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Pour les points de connexion en HTB, HTA et BT &gt; 36 KVA, la prestation consiste en le rétablissement de l'alimentation (ou la desserte) du point de connexion et le relevé des index.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><u>Type</u></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>1 jour ouvré</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C2 à C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles et réglementaires</u></b></p> <p>Contrat CARD : Conditions générales  Contrat GRD-F : Conditions générales</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>- Remise sous tension (fermeture des arrivées HTA ou remise en place de fusibles en BT)  - Relevé d'index</p> <p><b><u>Prix</u></b></p> <p>HT : 136.54 €  TTC : 163.85 €</p>	

Rétablissement suite à intervention pour impayé ou manquement contractuel	Intervention pour impayés
---	---------------------------

Cible : Fournisseurs C5
-------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Pour les points de connexion en BT &lt; ou = 36 KVA, la prestation consiste en le rétablissement de l'alimentation (ou la desserte) du point de connexion. Elle comprend également le relevé des index.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><u>Type</u></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Si la demande de cette prestation intervient avant 15 heures, le rétablissement est réalisé le jour même          Dans le cas contraire, le délai maximum de réalisation de cette prestation est de 1 jour ouvré.</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C2 à C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....          contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles et réglementaires</u></b></p> <p>Contrat CARD : Conditions générales          Contrat GRD-F : Conditions générales</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Remise sous tension par remise en place de fusibles BT</li> </ul> <p><b><u>Prix</u></b>          Non facturée pour les points de connexion en soutirage          101.04 € pour les points de connexion en injection</p>	

**Fiche 300 A9**

Transmission périodique de courbes de mesure	Transmission des données de relève
--	------------------------------------

Cible : Clients C1 à C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Fournir au client, les courbes de charge collectées en respectant le choix relatif à la périodicité (hebdomadaire ou mensuelle).</p> <p>Les courbes de mesure mensuelles sont corrigées manuellement.</p> <p>Les courbes de mesure hebdomadaires sont validées de façon automatique (pas de correction manuelle).</p> <p>Les données sont transmises par mail.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><u>Courbes de charge mensuelles</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de base  <input type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Courbes de charge hebdomadaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupération des points 10 minutes</li> <li>- Validation automatique de la courbe de mesure</li> <li>- Correction manuelle pour les courbes de mesure mensuelles</li> <li>- Envoi des éléments</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Courbe de mesure hebdomadaire</p> <p style="text-align: center;">HT : 12.35 € par courbe TTC : 14.82 € par courbe</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : sous 1 semaine</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Nécessite un compteur électronique à courbe de mesure.</p> <p>Les données sont fournies par PADT (Point d'Application du Tarif).</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....</p> <p style="background-color: yellow;">contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD : conditions générales</p>

**Fiche 300 B9**

Transmission périodique de courbes de mesure (historique)	Transmission des données de relève
---	------------------------------------

Cible : Fournisseurs C1 à C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Fournir au Fournisseur les courbes de mesure collectées de l'année précédant celle de la demande</p> <p>Toutes les courbes de charge sont validées de façon automatique (pas de correction manuelle).</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><u>Courbes de mesure (historique)</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de base  <input type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupération des points 10 minutes</li> <li>- Validation automatique de la courbe de mesure</li> <li>- Correction manuelle pour les courbes de mesure annuelle</li> <li>- Envoi des éléments de l'année précédent la demande</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Historique Courbe de mesure annuelle</p> <p style="text-align: center;">Non Facturé</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Délai d'envoi : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Nécessite un compteur électronique à courbe de mesure.          Les données sont fournies par PADT (Point d'Application du Tarif).          L'envoi des informations peut être à l'utilisateur ou à un tiers autorisé par cet utilisateurs par courrier ou par courriel.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C2</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....          contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F : conditions générales et annexe</p>

**Fiche 340**

Relève et transmission de l'historique d'index	Transmission des données de relève
--	------------------------------------

Cible : Fournisseurs C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Le GRD RSE met à disposition les données de comptage (index) pouvant correspondre à un relevé réel ou à une estimation. Les données sont mises à disposition sur la facture et correspondent aux index de l'année précédent l'année de la demande.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><u>Type</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de base  <input type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relevé ou estimation d'index du compteur</li> <li>- Mise à disposition de l'information</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">Non facturé</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>10 jours ouvrés.</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>L'envoi des informations peut être à l'utilisateur ou à un tiers autorisé par cet utilisateurs par courrier ou par courriel.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....</p> <p style="background-color: yellow;">contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F</p>

**Fiche 350**

Relève de courbe de mesure par GSM	Transmission des données de relève
---------------------------------------	------------------------------------

Cible : Fournisseurs C1 à C4

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Cette prestation permet, dans l'attente de la mise à disposition d'une ligne de réseau téléphonique commuté, la mise en œuvre d'une solution palliative de relevé par GSM pour une durée de deux ans.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p>Type</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de base  <input type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise a disposition de l'interface de communication</li> <li>- Raccordement de l'interface de communication</li> <li>- Test de communication</li> <li>- Dépose de l'interface à la fin de la période transitoire</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Test de communication positif (350 A9) :  HT : 901.99€    TTC : 1082.39 €  Test de communication négatif (350 B9) :  HT : 251.23 €    TTC : 301.48 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>10 jours ouvrés.</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1 à C4</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....</p> <p style="background-color: yellow;">contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F</p>

## Fiche 360 A9

Relevé spécial	Transmission des données de relève
----------------	------------------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4
---

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Il s'agit d'un relevé effectué sur demande du client (C1), ou du fournisseur (C2 – C4) dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- demande de relève</li> <li>- doute sur consommation</li> <li>- présomption d'erreur de relevé</li> </ul> <p>Les vérifications portent sur le fonctionnement apparent des appareils de comptage et sur les données du comptage (index, paramétrages...).</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><u>Principe</u></p> <p>La vérification des données de relève à l'initiative du GRD RSE n'est pas facturée au fournisseur. Dans les autres cas, la prestation est facturée au forfait.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> de base</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)</li> <li><input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</li> </ul> <p><b><u>Nota</u></b> : L'intervention n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du fournisseur ou du client et que l'erreur du GRD RSE est avérée.</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement d'un agent technique ou télé relève</li> <li>- Lecture des index</li> <li>- Selon les cas, remise à zéro des dépassements</li> <li>- Mise à disposition de l'information</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 57.11 € TTC : 68.53 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Express : 2 jours ouvrés Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1 C2 – C4</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....</p> <p style="background-color: yellow;">contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD : conditions générales Contrat GRD-F : conditions générales</p>

**Fiche 360 B9**

Relevé spécial	Transmission des données de relève
----------------	------------------------------------

Cible : Fournisseurs C5
-------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Il s'agit d'un relevé effectué sur demande du fournisseur dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- demande de relève</li><li>- doute sur consommation</li><li>- présomption d'erreur de relevé</li></ul> <p>Les vérifications portent sur le fonctionnement apparent des appareils de comptage et sur les données du comptage (index, paramétrages...).</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><u>Principe</u></p> <p>La vérification des données de relève à l'initiative du GRD RSE n'est pas facturée au fournisseur. Dans les autres cas, la prestation est facturée au forfait.</p> <p><input type="checkbox"/> de base <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait) <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p> <p><b><u>Nota</u></b> : L'intervention n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du fournisseur ou du client et que l'erreur du GRD RSE est avérée.</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déplacement d'un agent technique</li><li>- Lecture des index</li><li>- Mise à disposition de l'information</li></ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>HT : 25.63 € TTC : 30.76 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Express : 1 jours ouvré Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F : conditions générales</p>



Vérification des protections HTA	Vérification d'appareils
----------------------------------	--------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 – C3
---

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>A la demande, il s'agit de vérifier les protections HTA sur l'installation client. La réglementation NF C 13100 oblige légalement les clients propriétaires d'installations HTA à vérifier leurs protections une fois par an. Quand la vérification est effectuée par un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau, la présence de ce dernier est obligatoire.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait) <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p> <p>Le réglage, avant la première mise en service de l'installation est systématiquement opérée par le GRD RSE et est facturée au titre du raccordement de l'installation.</p> <p>Nota : Lorsque la vérification est demandée par le GRD RSE suite à dysfonctionnement, elle n'est pas facturée si le fonctionnement des protections ne présente pas d'anomalie.</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des scellés des équipements</li> <li>- Installation du matériel (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)</li> <li>- Vérification des circuits de protection, y compris TC et TT</li> <li>- Vérification des protections (y compris la protection wattmétrique homopolaire – PWh) et selon les cas réglage.</li> <li>- Dépose du matériel de vérification</li> <li>- Pose des scellés sur les équipements</li> <li>- Remise en exploitation (après déconsignation)</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> <p><b><u>Prestations non comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés</li> <li>- Séparation du réseau si nécessaire</li> <li>- Vérification des protections des installations comprenant un groupe de production (ex. : groupe électrogène avec protection de découplage)</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Intervention pour permettre la vérification des protections HTA (400 A9)</p> <p style="text-align: right;">HT : 326.58 € TTC : 391.90 €</p> <p>Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage (400 B9)</p> <p style="text-align: right;">HT : 326.58 € TTC : 391.90 €</p> <p>Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et des protections de découplage (400 C9)</p> <p style="text-align: right;">HT : 401.94 € TTC : 482.33 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>

<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>	<b><u>Références contractuelles et réglementaires</u></b>
C1 C2 – C3  Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com	Contrat CARD : conditions générales Contrat GRD-F : conditions générales

**Fiche 420 A9**

Vérification métrologique du dispositif de comptage	Vérification d'appareils
---	--------------------------

Cible : Clients C1-C5 / Fournisseurs C2 à C5
--

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>A la demande, il s'agit de procéder à la vérification métrologique des compteurs en location ou en propriété (contrôle in situ).</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p> <p>La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le dispositif de comptage et si l'appareil défectueux n'est pas propriété du Client.</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement administratif</li> <li>- Dépose des scellés des équipements</li> <li>- Installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampèremétrique, câbles et accessoires)</li> <li>- Vérification métrologique</li> <li>- Contrôle de cohérence des TC</li> <li>- Dépose des appareils de vérification</li> <li>- Pose des scellés sur les équipements</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Rectification des données de consommation le cas échéant</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 276.31 € TTC : 331.57 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1 C2 – C3</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....</p> <p style="background-color: yellow;">contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles et réglementaires</u></b></p> <p>Contrat CARD : conditions générales          Contrat GRD-F : conditions générales</p>

**Fiche 420 B9**

Vérification de la chaîne de mesure HTB et HTA	Vérification d'appareils
---	--------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C3
---

<b><u>Description</u></b> A la demande, il s'agit de procéder à un contrôle de la chaîne de mesure en HTA suite à changement des TC et des TT par le client, ou suite à une modification de couplage.	<b><u>Facturation</u></b> <input type="checkbox"/> de base <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait) <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Traitement administratif</li><li>- Dépose des scellés des équipements</li><li>- Contrôle de cohérence des TC</li><li>- Vérification du câblage des TC et des TT</li><li>- Pose des scellés sur les équipements</li><li>- Relevé d'index</li></ul>	<b><u>Prix</u></b>  HT : 161.12 € TTC : 193.35 €
<b><u>Standards de réalisation</u></b> Standard : 10 jours ouvrés	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>  C1 C2 – C3  Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com	<b><u>Références contractuelles et réglementaires</u></b>  Contrat CARD : conditions générales Contrat GRD-F : conditions générales

**Fiche 420 C9**

Vérification visuelle du compteur	Vérification d'appareils
-----------------------------------	--------------------------

Cible : Fournisseurs C5

<b><u>Description</u></b> A la demande, il s'agit de procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage. Cette intervention ne nécessite pas d'outillage spécifique.	<b><u>Facturation</u></b> <input type="checkbox"/> de base <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait) <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)  La vérification visuelle n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur et si le compteur n'est pas propriété du Client.
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Déplacement d'un agent technique</li><li>- Contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage</li><li>- Relevé d'index</li></ul>	<b><u>Prix</u></b>  HT : 30.61 € TTC : 36.73 €
<b><u>Standards de réalisation</u></b>  Standard : 10 jours ouvrés	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>  C5  Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com	<b><u>Références contractuelles</u></b>  Contrat GRD-F : conditions générales

Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage par un compteur en doublon	Vérification d'appareils
--	--------------------------

Cible : Fournisseurs C5
-------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Contrôler sur un site la cohérence des données enregistrées par le dispositif de comptage en posant un compteur électronique en doublon</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p> <p>La prestation n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur et si le compteur n'est pas propriété du Client.</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement d'un agent technique</li> <li>- Installation du compteur en doublon</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Rédaction d'un rapport</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 197.40 € TTC : 236.88 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>La durée de pose d'un compteur à étalon est d'un mois.          Les données sont cohérentes si la marge d'erreur n'excède pas celle affichée par la tolérance du constructeur.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....          contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F : conditions générales</p>

Intervention sur compteur propriété du client	Vérification d'appareils
---	--------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5
---

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Les prestations proposées concernent les clients propriétaires de leur compteur.</p> <p>Les clients propriétaires de leur compteur (et qui souhaitent conserver ce régime), fournissent et installent eux-mêmes cet appareil.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p style="text-align: center;"><b><u>OPTION 1 :</u></b>  <b><u>SYNCHRONISATION DU MATERIEL DE COMPTAGE (440 A9)</u></b></p> <p>La synchronisation du matériel de comptage pour les compteurs appartenant au client est effectuée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise à l'heure en cas de dérive</li> <li>- la mise à jour du calendrier</li> <li>- les changements d'heure légale (d'hiver / été)</li> </ul> <p style="text-align: center;">HT : 25.90€/an  TTC : 31.08€/an</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>OPTION 2 :</u></b>  <b><u>Abandon de la propriété du dispositif de comptage de l'utilisateur (440 B9)</u></b></p> <p>La prestation consiste au transfert administratif de la propriété du comptage avec mise à jour du système d'information et modification de la composante annuelle de comptage.  Si il y a un dysfonctionnement, le GRD RSE s'engage à résoudre se dysfonctionnement à procéder à un relevé d'index</p> <p>Prestation non facturée</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Date convenue avec le demandeur</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD RSE :  Contrat GRD-F RSE :  ANNEXES «Règles générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD</p>
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <p>C1 à C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  contact@rse01.com</p>	

**Fiche 460 A9**

Consignation et Déconsignation Séparation de réseaux	Vérification / Entretien
---	--------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 – C3
---

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Sur demande du client (C1) ou du fournisseur (C2 – C3), le GRD RSE intervient pour consigner et déconsigner l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux. La séparation du réseau implique une coupure de l'alimentation.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p>Type</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de base  <input type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>Intervention sur place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des scellés si nécessaire (suivant la demande du client)</li> <li>- Manœuvre des interrupteurs pour assurer la continuité du réseau</li> <li>- Ouverture des appareils d'alimentation du poste</li> <li>- Pose de cadenas pour les maintenir en position ouverte</li> <li>- Vérification d'absence de tension, mise à la terre et remise d'une attestation de consignation</li> </ul> <p>A l'issue des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de l'installation</li> <li>- Récupération de l'attestation de consignation</li> <li>- Dépose de cadenas, retrait des mises à la terre et remise sous tension de l'installation</li> <li>- Pose des scellés si nécessaire</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 260.97 € TTC : 313.16 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>respect de la date convenue avec le client ( un délai minimum de 21 jours est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs)</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les clients du réseau, le distributeur peut être amené à reporter ou à refuser une opération de séparation du réseau(certaines séparations du réseau nécessitent en effet de couper plusieurs clients.)</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1 à C3  Tél. : 04-74-08-07-07.....  contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles et réglementaires</u></b></p>



Consignation et Déconsignation Séparation de réseaux	Vérification / Entretien
---	--------------------------

Cible : Clients & Fournisseurs C4 – C5
--

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Sur demande du client ou du fournisseur (C4 – C5), le GRD RSE intervient pour consigner et déconsigner l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux. La séparation du réseau implique une coupure de l'alimentation.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p>Type</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de base  <input type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>Intervention sur place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- manœuvre des appareils nécessaires pour assurer la continuité du réseau</li> <li>- ouverture des appareils</li> <li>- pose d'un cadenas pour les maintenir en position ouverte</li> <li>- vérification d'absence de tension mise à la terre et remise d'une attestation de consignation</li> </ul> <p>A l'issue des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle de l'installation</li> <li>- récupération de l'attestation de consignation</li> <li>- enlèvement des cadenas, retrait des mises à la terre et remise sous tension de l'installation</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 179.02 € TTC : 214.83 €</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>respect de la date convenue avec le client ( un délai minimum de 21 jours est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs)</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les clients du réseau, le distributeur peut être amené à reporter ou à refuser une opération de séparation du réseau(certaines séparations du réseau nécessitent en effet de couper plusieurs clients.)</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C4 - C5  Tél. : 04-74-08-07-07.....  contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles et réglementaires</u></b></p>

## Fiche 600

Engagements qualité de fourniture	Qualité de fourniture
-----------------------------------	-----------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C3
---

<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>  - Télérelève ou intervention sur place si nécessaire (bilan continuité) - Analyse des données et envoi du bilan par courrier	<b><u>Clauses restrictives</u></b>  Cette prestation s'adresse aux clients qui ont souscrit des engagements de qualité et/ou de continuité dans leur contrat. Une analyse ponctuelle de la fourniture peut-être demandée
<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>  Souscription dans le contrat. Pour modifier le contenu des engagements ou modifier la périodicité des bilans, il est nécessaire de rédiger un avenant au contrat.	<b><u>Références contractuelles</u></b>  Contrat CARD : conditions particulières Contrat GRD-F

<b><u>OPTION 1 (600 A9)</u></b> <b><u>BILAN ANNUEL STANDARD DE CONTINUITE</u></b>
<b><u>Description</u></b>  Le GRD RSE adresse au client, annuellement, un bilan de continuité. Les éléments communiqués sont :  - le nombre de coupures brèves et longues - leurs motifs - leur durée
<b><u>Facturation</u></b>  <input checked="" type="checkbox"/> de base <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait) <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)
<b><u>Prix</u></b>  Bilan annuel : HT : 244.33 €/an (20.37 €/mois) ; TTC : 293.20€/an (24.43€ /mois)  Facturation mensuelle.
<b><u>Standard</u></b>  Envoi dans le mois qui suit la date anniversaire du contrat.

**OPTION 2**  
**ENGAGEMENT PERSONNALISE**  
**DE CONTINUITE (600 B9)**

**Description**

Cette option s'adresse au client qui a souscrit dans son contrat des engagements personnalisés portant sur le nombre de coupures brèves ou le nombre global de coupure.

Un bilan annuel complet, comportant les mêmes éléments que l'option 1, est adressé annuellement ou semestriellement. Ce bilan tient compte des engagements personnalisés.

**Facturation**

- de base
- payant (forfait)
- payant (coût réel / devis)

**Prix**

Bilan annuel : HT : 301.44 €/an (soit 25.12 €/mois)  
TTC : 361.73€/an (soit 30.14€/mois)

Facturation mensuelle.

**Standard**

Envoi dans le mois qui suit la date anniversaire de l'engagement.

**OPTION 3**  
**ENGAGEMENT PERSONNALISE**  
**DE QUALITE (600 C9)**

**Description**

Cette option s'adresse au client qui a souscrit dans son contrat des engagements personnalisés portant sur les creux de tension.

Un bilan annuel complet, comportant les mêmes éléments que l'option 1, est adressé annuellement ou semestriellement. Ce bilan tient compte des engagements personnalisés.

**Facturation**

- de base
- payant (forfait)
- payant (coût réel / devis)

**Prix**

Bilan annuel : HT : 1184.80 €/an (soit 98.73€/mois)  
TTC :1421.76€/an (soit 118.48€/mois)

Facturation mensuelle.

**Standard**

Envoi dans le mois qui suit la date anniversaire de l'engagement.

**Fiche 700**

Analyse technique de raccordement	Pré-étude de raccordement ou reprise d'étude
-----------------------------------	--

Cible : Fournisseurs C1 à C5
------------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La pré-étude de raccordement consiste, à la demande de l'utilisateur, en l'étude d'une solution de raccordement pour une nouvelle installation ou pour le développement d'une installation existante déjà réaccordée, hors contexte d'une procédure de demande de raccordement elle-même ou de modification de puissance souscrite.</p> <p>La reprise d'étude de raccordement est assurée lorsque l'utilisateur, disposant d'une étude de raccordement dans le cadre d'une procédure de demande de raccordement ou de modification de raccordement existant, souhaite modifier les caractéristiques de sa demande, ce qui entraîne le besoin d'une nouvelle étude.</p> <p>2 options :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mono raccordement applicable aux demandeurs ayant un unique point à reccorder au RPD</li> <li>- Multi raccordement applicable aux demandeurs ayant plusieurs points à reccorder au RPD</li> </ul>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><u>Principe</u></p> <p>Le rendez-vous téléphonique est couvert par le tarif d'acheminement.</p> <p>Le déplacement éventuel d'un technicien pour l'élaboration du devis est compris dans le tarif d'acheminement.</p> <p>La réalisation des travaux est facturée au coût réel.</p> <p><u>Type</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> de base</p> <p><input type="checkbox"/> payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel téléphonique par le GRD RSE</li> <li>- Fourniture d'informations techniques</li> <li>- Evaluation du coût total du projet ou d'éléments particuliers</li> <li>- Etablissement d'un devis par téléphone, selon les cas</li> <li>- Déplacement d'un technicien sur place si nécessaire</li> <li>- Envoi du devis</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Option 1 et Option 2 hors logements groupés : Devis</p> <p>Option 2 logements groupés (en€HT) : 887,70 + (222,18 x TL) + (444,35 x O)</p> <p>TL : nbre de tranches de 20 Lots au delà de 20 Logements</p> <p>O : option « présentation en réunion physique »</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Standard 1 : 3 mois</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....</p> <p>contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Référence contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD-F : conditions générales</p>

Branchement provisoire pour chantier	Branchements provisoires
--------------------------------------	--------------------------

Cible : Clients C1 & Fournisseurs C2 à C3
---

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Le branchement provisoire ne pourra être réalisé que dans la mesure où le client (C2 – C3) dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité. Le GRD RSE assure le raccordement physique au réseau HTA à des conditions financières définies réglementairement.</p> <p>Sont comprises les interventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension et renforcement du réseau HTA</li> <li>- Raccordement</li> <li>- Pose du compteur</li> <li>- Mise en service (suppose que le client ait souscrit un contrat avec un fournisseur)</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Suppression HTA</li> </ul> <p>Préalablement à l'envoi du devis, une visite sur place est nécessaire. Dans certains cas simples toutefois, le devis pourra être établi suite à un rendez-vous téléphonique et selon les documents fournis par le client lors de sa demande.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p>Principe Prestation sur devis. Le paiement total est exigé au moment du devis.</p> <p><input type="checkbox"/> de base <input type="checkbox"/> payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</p>
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>Variable en fonction de l'étendue des travaux nécessaires (trois mois si autorisations administratives nécessaires, sous réserve d'obtention de l'ensemble de ces dernières). Standard (sans travaux) : 3 semaines.</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>La mise en service d'un branchement provisoire HTA est conditionnée à la présentation d'un certificat de conformité du poste provisoire ainsi que d'un procès-verbal d'essai du transformateur HTA/BT équipant le poste provisoire.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1 C2 – C3</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles et réglementaires</u></b></p> <p>Contrat CARD : Contrat GRD-F :</p>

Branchement forain, marché, Manifestations publiques	Branchements provisoires
---	--------------------------

Cible : Clients C1 & Fournisseurs C2 à C3
---

<p><b>Description</b></p> <p>Le branchement provisoire ne pourra être réalisé que dans la mesure où le client (C2 – C3) dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité. Le GRD RSE assure le raccordement physique au réseau HTA à des conditions financières définies réglementairement.</p> <p>Sont comprises les interventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension et renforcement du réseau HTA</li> <li>- Raccordement</li> <li>- Pose du compteur</li> <li>- Mise en service (suppose que le client ait souscrit un contrat avec un fournisseur)</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Suppression HTA</li> </ul> <p>Préalablement à l'envoi du devis, une visite sur place est nécessaire. Dans certains cas simples toutefois, le devis pourra être établi suite à un rendez-vous téléphonique et selon les documents fournis par le client lors de sa demande.</p>	<p><b>Facturation</b></p> <p>Principe Prestation sur devis. Le paiement total est exigé au moment du devis.</p> <p><input type="checkbox"/> de base <input type="checkbox"/> payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b>Prestations élémentaires comprises</b></p>	<p><b>Prix</b></p> <p>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</p>
<p><b>Standards de réalisation</b></p> <p>Variable en fonction de l'étendue des travaux nécessaires (trois mois si autorisations administratives nécessaires, sous réserve d'obtention de l'ensemble de ces dernières). Standard (sans travaux) : 3 semaines.</p>	<p><b>Clauses restrictives</b></p> <p>La mise en service d'un branchement provisoire HTA est conditionnée à la présentation d'un certificat de conformité du poste provisoire ainsi que d'un procès-verbal d'essai du transformateur HTA/BT équipant le poste provisoire.</p>
<p><b>Canaux d'accès à la prestation</b></p> <p>C1 C2 – C3</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com</p>	<p><b>Références contractuelles et réglementaires</b></p> <p>Contrat CARD : Contrat GRD-F :</p>

## Fiche 800 B

Branchement provisoire pour chantier	Branchements provisoires
--------------------------------------	--------------------------

Cible : Clients / Fournisseurs C4 à C5
--

<u>Description</u>	<u>Facturation</u>
<p>La prestation correspond au branchement de l'installation provisoire sur un ouvrage de réseau existant (*), se situant à proximité immédiate, et disposant d'une puissance d'alimentation suffisante. Le forfait couvre l'ensemble des opérations de branchement / débranchement. Il ne comprend pas les travaux plus importants d'extension, de renforcement ou de mutation de transformateur, etc...</p> <p>Le client fournit et met en place :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'armoire équipée de coffret de branchement conforme aux normes en vigueur, du panneau support d'appareillage, des liaisons internes et du disjoncteur différentiel 30 mA.</li><li>- Les câbles amont (liaison coffret – réseau) et aval (vers usages provisoires).</li><li>- La protection mécanique des câbles (degré 9).</li></ul> <p>Le GRD RSE raccorde le coffret provisoire au réseau et pose le compteur dans le coffret. Lors de l'arrêt de la fourniture, il dépose le compteur et le branchement.</p> <p>Le branchement provisoire peut être réalisé dans la mesure où le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> de base</li><li><input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)</li><li><input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</li></ul> <p>Autres travaux éventuels : sur devis au coût réel. Le paiement total est exigé avant la mise en service.</p>

(\*) par exemple coffret ou poste, disponible et permettant la connexion du câble amont de liaison coffret de comptage – réseau.

<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement d'un agent technique pour le branchement et le débranchement</li> <li>- Raccordement du câble de branchement au réseau ou au coffret, à la borne.</li> <li>- Mise en place des éléments constitutifs du branchement.</li> <li>- Pose d'un compteur en propriété RSE</li> <li>- Mise en service</li> <li>- Relevé</li> <li>- Dépose du compteur et du branchement</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Forfaits hors heures majorées et hors travaux éventuels.</p> <table border="1" data-bbox="802 360 1437 976"> <tr> <td>Brcht prov. non fixe isolé avec intervention équipe</td> <td>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov. non fixe groupé avec intervention équipe</td> <td>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov. non fixe sur terrain prééquipé isolé</td> <td>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov. non fixe sur terrain prééquipé groupé</td> <td>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov. fixe isolé</td> <td>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov. fixe groupé</td> <td>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</td> </tr> </table> <p>Fixe : connexion existante tout équipé</p> <p>Non Fixe : pas de connexion existante</p>	Brcht prov. non fixe isolé avec intervention équipe	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Brcht prov. non fixe groupé avec intervention équipe	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Brcht prov. non fixe sur terrain prééquipé isolé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Brcht prov. non fixe sur terrain prééquipé groupé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Brcht prov. fixe isolé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Brcht prov. fixe groupé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE
Brcht prov. non fixe isolé avec intervention équipe	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE												
Brcht prov. non fixe groupé avec intervention équipe	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE												
Brcht prov. non fixe sur terrain prééquipé isolé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE												
Brcht prov. non fixe sur terrain prééquipé groupé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE												
Brcht prov. fixe isolé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE												
Brcht prov. fixe groupé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE												
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>5 jours ouvrés, sous réserve qu'il n'y ait pas de travaux nécessaires (extension ou renforcement du réseau, mutation de transformateur, ...) pour délivrer la puissance demandée. 2 jours sur demande express</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Non compris la location d'un coffret, majoration pour réalisation hors heures ouvrées, ou d'éventuels travaux (extension, renforcement de réseau ou de puissance de transformation, ...) qui feront l'objet d'un devis. La mise en service d'un tel branchement ne sera faite uniquement lors de la réception d'un courrier indiquant clairement la date d'interruption de la fourniture</p>												
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com</p> <p>C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références réglementaires et contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD – F</p>												



**Fiche 820 B**

Branchement forain, marché, Manifestations publiques	Branchements provisoires
---	--------------------------

Cible : Clients / Fournisseurs C4 à C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation correspond au branchement de l'installation provisoire sur un ouvrage de réseau existant (*), se situant à proximité immédiate, et disposant d'une puissance d'alimentation suffisante. Le forfait couvre l'ensemble des opérations de branchement / débranchement. Il ne comprend pas les travaux plus importants d'extension, de renforcement ou de mutation de transformateur, etc...</p> <p>Le client fournit et met en place :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- L'armoire équipée de coffret de branchement conforme aux normes en vigueur, du panneau support d'appareillage, des liaisons internes et du disjoncteur différentiel 30 mA.</li><li>- Les câbles amont (liaison coffret – réseau) et aval (vers usages provisoires).</li><li>- La protection mécanique des câbles (degré 9).</li></ul> <p>Le GRD RSE raccorde le coffret provisoire au réseau et pose le compteur dans le coffret. Lors de l'arrêt de la fourniture, il dépose le compteur et le branchement.</p> <p>Le branchement provisoire peut être réalisé dans la mesure où le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> de base</li><li><input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)</li><li><input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</li></ul> <p>Autres travaux éventuels : sur devis au coût réel. Le paiement total est exigé avant la mise en service.</p>
---	--

(\*) par exemple coffret ou poste, disponible et permettant la connexion du câble amont de liaison coffret de comptage – réseau.

<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement d'un agent technique pour le branchement et le débranchement</li> <li>- Raccordement du câble de branchement au réseau ou au coffret, à la borne.</li> <li>- Mise en place des éléments constitutifs du branchement.</li> <li>- Pose d'un compteur en propriété RSE</li> <li>- Mise en service</li> <li>- Relevé</li> <li>- Dépose du compteur et du branchement</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Forfaits hors heures majorées et hors travaux éventuels.</p> <table border="1" data-bbox="802 360 1439 976"> <tr> <td>Brcht prov. non fixe isolé avec intervention équipe</td> <td>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov. non fixe groupé avec intervention équipe</td> <td>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov. non fixe sur terrain prééquipé isolé</td> <td>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov. non fixe sur terrain prééquipé groupé</td> <td>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov. fixe isolé</td> <td>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov. fixe groupé</td> <td>Sur devis du barème de raccordement GRD RSE</td> </tr> </table> <p>Fixe : connexion existante tout équipé</p> <p>Non Fixe : pas de connexion existante</p>	Brcht prov. non fixe isolé avec intervention équipe	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Brcht prov. non fixe groupé avec intervention équipe	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Brcht prov. non fixe sur terrain prééquipé isolé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Brcht prov. non fixe sur terrain prééquipé groupé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Brcht prov. fixe isolé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE	Brcht prov. fixe groupé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE
Brcht prov. non fixe isolé avec intervention équipe	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE												
Brcht prov. non fixe groupé avec intervention équipe	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE												
Brcht prov. non fixe sur terrain prééquipé isolé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE												
Brcht prov. non fixe sur terrain prééquipé groupé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE												
Brcht prov. fixe isolé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE												
Brcht prov. fixe groupé	Sur devis du barème de raccordement GRD RSE												
<p><b><u>Standards de réalisation</u></b></p> <p>5 jours ouvrés, sous réserve qu'il n'y ait pas de travaux nécessaires (extension ou renforcement du réseau, mutation de transformateur, ...) pour délivrer la puissance demandée. 2 jours si demande express.</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Non compris la location d'un coffret, majoration pour réalisation hors heures ouvrées, ou d'éventuels travaux (extension, renforcement de réseau ou de puissance de transformation, ...) qui feront l'objet d'un devis.</p> <p>La mise en service d'un tel branchement ne sera faite uniquement lors de la réception d'un courrier indiquant clairement la date d'interruption de la fourniture (durée de 10 jours maximum).</p> <p>Le paiement total est exigé avant les travaux.</p>												
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com</p> <p>C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références réglementaires et contractuelles</u></b></p> <p>Contrat GRD – F</p>												

**Fiche 870**

Déplacement d'ouvrages (autres que comptage ou branchement)	Raccordement et modification de branchement
---	---

Cible : Clients C1 à C5 / Fournisseurs C2 à C5 / Tiers

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à l'étude de la solution technique et financière et aux travaux de déplacement d'ouvrage.</p> <p>Cette demande fait généralement suite à un rendez-vous (visite sur place).</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p>Prestation sur devis. Dans certaines conditions, les travaux sont gratuits pour le demandeur (ex : cas de privation de jouissance, droit de bâtir ou de clore, modification de voirie).</p> <p><b><u>Type</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input type="checkbox"/> payant (forfait)  <input checked="" type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p> <p>Facturation auprès du demandeur.</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>Sur devis</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Sur devis</p>
<p><b><u>Standard de réalisation</u></b></p> <p>Standard 1 : <b>devis</b> envoyé sous 10 jours ouvrés.</p> <p>Standard 2 : respect de la date convenue avec le client (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires).</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1 C2 – C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  contact@rse01.com</p> <p>C5 Tiers</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p>

**Fiche 880**

Suppression du raccordement	Raccordement et modification de branchement
-----------------------------	---

Cible : Clients C1 à C5 / Fournisseurs C2 à C5 / Tiers
--

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>A la demande d'un client, d'un fournisseur ou d'un tiers, le GRD RSE peut être sollicité pour débrancher le poste HTA ou supprimer le raccordement BT lors de la résiliation ou postérieurement à celle-ci.</p> <p>La dépose du compteur est incluse dans cette prestation.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input type="checkbox"/> payant (forfait)  <input checked="" type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p> <p>L'intervention est facturée à celui qui le demande : propriétaire, client, mairie (arrêté de péril).</p> <p><b><u>Justification</u></b></p> <p>La difficulté et les contraintes ne sont pas les mêmes selon que l'installation est alimentée en HTA ou en BT.</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- interruption de la fourniture si nécessaire</li> <li>- débranchement</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Sur devis</p>
<p><b><u>Standard de réalisation</u></b></p> <p>Standard 1 : <b>devis</b> envoyé sous 10 jours ouvrés.</p> <p>Standard 2 : <b>travaux</b> réalisés dans un délai de 4 semaines après règlement du devis et l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires.</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Cette fiche ne concerne pas les branchements provisoires dont la dépose est incluse dans les devis.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1 C2 – C4</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....</p> <p style="background-color: yellow;">contact@rse01.com</p> <p>C5 Tiers</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....</p> <p style="background-color: yellow;">contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>

**Fiche 885**

Remplacement du compteur	Raccordement et modification de branchement
--------------------------	---

Cible : Clients C1 à C5 / Fournisseurs C2 à C5
--

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste en la dépose du compteur en place, la pose d'un compteur électronique (non évolué) avec l'interface de communication « télé-information client » (TIC) activée et le relevé des index des compteurs (ancien et nouveau)</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;"><b><u>885 A9 :</u></b>  HTA et BT &gt; 36 KVA : HT : 390.97 € TTC : 469.16 €</p> <p style="text-align: right;"><b><u>885 B9 :</u></b>  BT &lt; ou = 36 KVA : HT : 64.60 € TTC : 77.52 €</p>
<p><b><u>Standard de réalisation</u></b></p> <p>10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1  C2 – C4</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....  contact@rse01.com</p> <p>C5  Tiers</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....  contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD  Contrat GRD-F</p>

**Fiche 880**

Mise en place système télé-report des index	Raccordement et modification de branchement
---	---

Cible : Clients C5
--------------------

<b><u>Description</u></b> Pour les points de connexion en BT 36KVA, la prestation consiste en la réalisation de travaux nécessaire à la mise en place de télé-report des index et en un relevé des index ;	<b><u>Facturation</u></b> <input type="checkbox"/> de base <input type="checkbox"/> payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)  L'intervention est facturée à celui qui le demande : propriétaire, client, mairie (arrêté de péril).
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>  Sur devis
<b><u>Standard de réalisation</u></b>  Standard 1 : <b>devis</b> envoyé sous 10 jours ouvrés.  Standard 2 : respect de la date convenue avec le client (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires).	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>  C5 Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com	<b><u>Références contractuelles</u></b>  Contrat CARD Contrat GRD-F

Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de réseau téléphonique commuté	Raccordement et modification de branchement
---	---

Cible : Fournisseurs C1 à C4
------------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Pour les points de connexion en HTA et BT &gt; 36 KVA, la prestation consiste en le raccordement du dispositif de comptage sur une ligne téléphonique mise à disposition par l'utilisateur, ou partagée en fenêtre d'écoute (uniquement lorsque les grandeurs mesurées sont des index).</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Courbe de mesure * : HT : 120.58 € TTC : 144.70 €  Index : HT : 120.58 € TTC : 144.70 €</p> <p>* Le prix facturé par l'opérateur téléphonique pour l'activation ou le transfert de la ligne est facturé en sus.</p>
<p><b><u>Standard de réalisation</u></b></p> <p>10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1  C2 – C4</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  <a href="mailto:contact@rse01.com">contact@rse01.com</a></p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD  Contrat GRD-F</p>

**Fiche 900**

Modification des codes d'accès	Raccordement et modification de branchement
--------------------------------	---

Cible : Clients C1 à C5 / Fournisseurs C1 à C5
--

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Afin de préserver la confidentialité de ses données, le client peut à tout moment demander la modification des codes d'accès à ses compteurs.</p> <p>Pour les clients en contrat unique, le fournisseur doit être expressément mandaté pour effectuer cette demande.</p> <p>Nota : Cette prestation est incluse dans la prestation de changement de fournisseur (fiche 130A)</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait) <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Modification administrative</li><li>- Modification des paramètres du comptage</li></ul> <p>Intervention éventuelle pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Relevé d'index</li><li>- Remplacement des mémoires des compteurs</li></ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>HT : 96.41 € TTC : 115.70€</p>
<p><b><u>Standard de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés. Express : 2 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Prestation proposée uniquement sur les compteurs électroniques à courbe de charge de deuxième génération.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>Accès</p> <p>C1 C2 – C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD : Contrat GRD-F :</p>



**Fiche 910**

Activation de la sortie « télé-information client »	Raccordement et modification de branchement
---	---

Cible : Clients C1 à C5 / Fournisseurs C2 à C5
--

<b>Description</b> La prestation consiste en l'activation de l'interface de communication « télé-information client » (TIC) du compteur électronique de l'utilisateur et en un relevé des index.	<b>Facturation</b> <input type="checkbox"/> de base <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait) <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)
<b>Prestations élémentaires comprises</b>	<b>Prix</b> C1 à C4 : HT : 99.25 € TTC : 119.09 € C5 : HT : 25.63 € TTC : 30.76 €
<b>Standard de réalisation</b> Standard : 10 jours ouvrés. Express : 2 jours ouvrés	<b>Clauses restrictives</b> Prestation proposée uniquement sur les compteurs électroniques à courbe de charge de deuxième génération.
<b>Canaux d'accès à la prestation</b>  Accès  C1 C2 – C3  Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com	<b>Références contractuelles</b> Contrat CARD : Contrat GRD-F :

**Fiche 920 A**

Enquête	Autres prestations
---------	--------------------

Cible : Fournisseurs C2 - C4
------------------------------

<b><u>Description</u></b>  La prestation, qui permet de vérifier s'il y a utilisation frauduleuse de l'installation ou dysfonctionnement de comptage, consiste en l'analyse des flux de soutirage du point de livraison avec enquête sur place.	<b><u>Facturation</u></b>  <input type="checkbox"/> de base <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait) <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>  HT : 85.40 € TTC : 102.48 €
<b><u>Standard de réalisation</u></b> Express : 2 jours ouvrés Standard : 10 jours ouvrés.	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>  C2 – C4  Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com	<b><u>Références contractuelles</u></b>

**Fiche 920 B**

Enquête	Autres prestations
---------	--------------------

Cible : Fournisseurs C5
-------------------------

<b><u>Description</u></b>  La prestation, qui permet de vérifier s'il y a utilisation frauduleuse de l'installation ou dysfonctionnement de comptage, consiste en l'analyse des flux de soutirage du point de livraison avec enquête sur place.	<b><u>Facturation</u></b>  <input type="checkbox"/> de base <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait) <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>  HT : 25.63 € TTC : 30.76 €
<b><u>Standard de réalisation</u></b>  Standard : 10 jours ouvrés  Express : 2 jours ouvrés	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>  C5 Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com	<b><u>Références contractuelles</u></b>

**Fiche 930**

Déconnexion ou reconnexion au potelet de toiture	Autres prestations
--	--------------------

Cible : Fournisseurs C5

<b>Description</b> La prestation consiste en la déconnexion (ou la reconnexion) du câble d'alimentation individualisé au potelet de toiture.	<b>Facturation</b> <input type="checkbox"/> de base <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait) <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)
<b>Prestations élémentaires comprises</b>	<b>Prix</b>  HT : 344.54 € TTC : 413.45 €
<b>Standard de réalisation</b> Respect de la date convenue avec le demandeur	<b>Clauses restrictives</b>
<b>Canaux d'accès à la prestation</b>  C5 Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com	<b>Références contractuelles</b>

**Fiche 940 A9**

Intervention de courte durée	Autres prestations
------------------------------	--------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 - C4

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>A la demande le GRD RSE intervient pour effectuer une intervention de courte durée (&lt;15 minutes)</p> <p>Exemple d'intervention pour tous les compteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de la télé information</li> <li>- Configuration des contacts clients</li> <li>- Vérification des contacts tarifaires</li> <li>- Ouverture de local</li> <li>- Explications sur le fonctionnement du compteur</li> <li>- Pose d'affichette annonçant la suspension d'alimentation au cas où un syndicat de copropriété est en situation d'impayé</li> <li>- ... etc.</li> </ul> <p>Exemples d'intervention pour les compteurs en propriété du client :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pose de scellés</li> <li>- Dépose de scellés</li> <li>- Changement de piles non soudées</li> <li>- Changement de batterie</li> </ul>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p> <p>Pour les compteurs en location, la vérification du contact tarifaire ou de la télé information ne sera pas facturée si un défaut était constaté lors de l'intervention</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement d'un agent technique</li> <li>- Réalisation de la prestation demandée</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 99.25 € TTC : 119.09 €</p>
<p><b><u>Standard de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés. Express : 2 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Le GRD RSE n'est pas en mesure de remplacer les piles soudées dans le compteur. Le client doit retourner le compteur au constructeur.</p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C1 C2 – C4 Tél. : 04-74-08-07-07..... contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p> <p>Contrat CARD : Conditions générales</p>

**Fiche 940 B9**

Intervention de courte durée	Autres prestations
------------------------------	--------------------

Cible : Fournisseurs C5

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>A la demande le GRD RSE intervient pour effectuer une intervention de courte durée (&lt;15 minutes)</p> <p>Exemple d'intervention pour tous les compteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de la télé information</li> <li>- Configuration des contacts clients</li> <li>- Vérification des contacts tarifaires</li> <li>- Ouverture de local</li> <li>- Explications sur le fonctionnement du compteur</li> <li>- Pose d'affichette annonçant la suspension d'alimentation au cas où un syndicat de copropriété est en situation d'impayé</li> <li>- ... etc.</li> </ul> <p>Exemples d'intervention pour les compteurs en propriété du client :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pose de scellés</li> <li>- Dépose de scellés</li> <li>- Changement de piles non soudées</li> <li>- Changement de batterie</li> </ul>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p> <p>La vérification du contact tarifaire ou de la télé information ne sera pas facturée si une défectuosité était constatée lors de l'intervention</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement d'un agent technique</li> <li>- Enquête sur place selon demande</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">HT : 25.63 € TTC : 30.76 €</p>
<p><b><u>Standard de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés. Express : 2 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p style="background-color: yellow;">Tél. : 04-74-08-07-07.....</p> <p style="background-color: yellow;">contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p>

Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux	Autres prestations
--	--------------------

Cible : Fournisseurs C2 - C5
------------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques ou à mettre hors tension des ouvrages pour travaux</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p> <input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)                 </p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition du matériel isolant adapté</li> <li>- Pose du matériel</li> <li>- Dépose du matériel</li> </ul> <p><b><u>Autres cas</u></b>                  Etude de la solution technique                  Envoi du devis                  Pose/dépose du matériel de protection                  Mise en/hors tension des ouvrages</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation de réseau nu BT par pose de matériels isolants                         <ul style="list-style-type: none"> <li>Part fixe (950 A9) : HT : 282.34 € TTC : 338.81€</li> <li>Part variable par mois et par portée (950B9): HT : 8.85 € TTC : 10.61€</li> </ul> </li> <li>- Autres cas facturés sur devis (950 C9)</li> </ul>
<p><b><u>Standard de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés.                  Express : 2 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....                  contact@rse01.com</p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p>

Correction d'index de mise en service, de changement de fournisseur ou de résiliation	Autres prestations
---	--------------------

Cible : Fournisseurs C5
-------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation permet aux utilisateurs de contester, dans les 3 mois, un index de mise en service, de changement de fournisseur ou de résiliation à l'exception des utilisateurs mensualisés, pour lesquels le délai de contestation est porté à 12 mois.</p>	<p><b><u>Facturation</u></b></p> <p><input type="checkbox"/> de base  <input checked="" type="checkbox"/> payant (forfait)  <input type="checkbox"/> payant (coût réel / devis)</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>-une option sans déplacement : analyse des consommations sans se déplacer sur la base d'un auto-relevé daté ou d'un état des lieux du consommateur transmis au gestionnaire de réseau de distribution par le fournisseur et correction de l'index le cas échéant</p> <p>-une option avec déplacement : le distributeur se déplace pour relever l'index mis en cause, puis l'analyse et la correction le cas échéant</p> <p>La prestation comprend un déplacement unique du distributeur</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>- Intervention sans déplacement: HT : 23.09 € TTC : 27.71€</p> <p>- Intervention avec déplacement: HT : 55.22 € TTC : 66.26€</p> <p>La prestation est gratuite dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'anomalie concerne un index relevé par le distributeur</li> <li>- l'écart entre l'index mis en doute et l'index corrigé est supérieur à 4000KWh pour les utilisateurs résidentiels, et supérieur à 8000KWh pour les utilisateur professionnels, dans le cas d'une contestation d'index de changement de fournisseur</li> </ul>
<p><b><u>Standard de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés. Express : 2 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>C5</p> <p>Tél. : 04-74-08-07-07.....  <a href="mailto:contact@rse01.com">contact@rse01.com</a></p>	<p><b><u>Références contractuelles</u></b></p>



## **ANNEXE A**



### **Procédure de tout type d'intervention en Version Express Clients BT inf ou égal à 36 KVA**

Le délai pour la réalisation d'une intervention en version express est au maximum de 2 jours ouvrés.

La réalisation d'une intervention en version express conduit à la facturation d'un frais supplémentaire de 30.75 € (H.T).

Suite à la demande du client qui souhaite une intervention sous deux jours ouvrés, le fournisseur fait la demande d'intervention express par l'intermédiaire de l'agent d'accueil par téléphone au 04-74-08-07-07, ou par courriel à [contact@rse01.com](mailto:contact@rse01.com) ou encore par courrier à :

R.S.E  
577, Route de St Trivier sur Moignans  
01330 Ambérieux en Dombes.

#### **Plusieurs cas sont envisageables :**

1. Le Rendez-vous est disponible sous 2 jours ouvrés :

Une date et un créneau horaire, en fonction des possibilités, sont convenus avec le fournisseur qui va informer son client de la date et de l'horaire d'intervention du distributeur en précisant à son client que sa présence est obligatoire lors de cette intervention.

Si la date ne convient pas à son client il est tenu de rappeler le distributeur afin d'annuler le rendez-vous prévu (sans aucun frais).

Toute prestation effectuée dans un délai de 2 jours ouvrés est facturée au fournisseur au prix de la version express (Prix intervention + 30.75 €). Toute prestation effectuée au-delà de 2 jours ouvrés est traitée dans le chapitre 2.

Rappel : La présence du client est obligatoire car son absence lors de l'intervention entraîne la facturation d'un frais pour déplacement en vain.

De plus l'intervention prévue ne sera pas réalisée et le fournisseur devra renouveler sa demande.

## 2. Le Rendez-vous n'est pas disponible sous 2 jours ouvrés :

Une date et un créneau horaire sont convenus dans le délai standard de réalisation de l'intervention.

Le fournisseur va informer son client de la date et de l'horaire d'intervention du distributeur en précisant à son client que sa présence est obligatoire lors de cette intervention.

Si la date ne convient pas à son client il est tenu de rappeler le distributeur afin d'annuler le rendez-vous prévu (sans aucun frais si le distributeur est prévenu à plus d'un jour ouvré de la date de l'intervention si le distributeur est prévenu après ce délai un frais est appliqué).

La prestation est facturée au fournisseur au prix de la version standard (Prix de l'intervention seule).

Rappel : La présence du client est obligatoire car son absence lors de l'intervention entraîne la facturation d'un frais pour déplacement en vain.

De plus l'intervention prévue ne sera pas réalisée et le fournisseur devra renouveler sa demande.

## **Explication des standards de réalisation express:**

**2 jours ouvrés** = 2 jours calendaires entiers max entre la demande et la réalisation de la prestation.

Exemple : une demande faite en version express le lundi à 9 h 00 devra être réalisée sous 2 jours ouvrés c'est à dire avant le mercredi 17 h 00

une demande faite en version express le lundi à 16 h 45 devra être réalisée sous 2 jours ouvrés c'est à dire avant le mercredi 17 h 00

Pour nous, l'heure de fin de réalisation est la même.

## Procédure de tout type d'intervention en Version Express Clients HTB ; HTA BT Sup à 36 KVA

Le délai pour la réalisation d'une intervention en version express est au maximum de 2 jours ouvrés.

La réalisation d'une intervention en version express conduit à la facturation d'un frais supplémentaire de 50.25 € (H.T).

Suite à la demande du client qui souhaite une intervention sous deux jours ouvrés, le fournisseur fait la demande d'intervention express par l'intermédiaire de l'agent d'accueil par téléphone au 04-74-08-07-07, ou par courriel à [contact@rse01.com](mailto:contact@rse01.com) ou encore par courrier à :

R.S.E  
577, Route de St Trivier sur Moignans  
01330 Ambérieux en Dombes.

### **Plusieurs cas sont envisageables :**

#### 3. Le Rendez-vous est disponible sous 2 jours ouvrés :

Une date et un créneau horaire, en fonction des possibilités, sont convenus avec le fournisseur qui va informer son client de la date et de l'horaire d'intervention du distributeur en précisant à son client que sa présence est obligatoire lors de cette intervention.

Si la date ne convient pas à son client il est tenu de rappeler le distributeur afin d'annuler le rendez-vous prévu (sans aucun frais).

Toute prestation effectuée dans un délai de 2 jours ouvrés est facturée au fournisseur au prix de la version express (Prix intervention + 50.25 €). Toute prestation effectuée au-delà de 2 jours ouvrés est traitée dans le chapitre 2.

Rappel : La présence du client est obligatoire car son absence lors de l'intervention entraîne la facturation d'un frais pour déplacement en vain.

De plus l'intervention prévue ne sera pas réalisée et le fournisseur devra renouveler sa demande.

#### 4. Le Rendez-vous n'est pas disponible sous 2 jours ouvrés :

Une date et un créneau horaire sont convenus dans le délai standard de réalisation de l'intervention.

Le fournisseur va informer son client de la date et de l'horaire d'intervention du distributeur en précisant à son client que sa présence est obligatoire lors de cette intervention.

Si la date ne convient pas à son client il est tenu de rappeler le distributeur afin d'annuler le rendez-vous prévu (sans aucun frais si le distributeur est prévenu à plus d'un jour ouvré de la date de l'intervention si le distributeur est prévenu après ce délai un frais est appliqué).

La prestation est facturée au fournisseur au prix de la version standard (Prix de l'intervention seule).

Rappel : La présence du client est obligatoire car son absence lors de l'intervention entraîne la facturation d'un frais pour déplacement en vain.  
De plus l'intervention prévue ne sera pas réalisée et le fournisseur devra renouveler sa demande.

## **Explication des standards de réalisation express:**

**2 jours ouvrés** = 2 jours calendaires entiers max entre la demande et la réalisation de la prestation.

Exemple : une demande faite en version express le lundi à 9 h 00 devra être réalisée sous 2 jours ouvrés c'est à dire avant le mercredi 17 h 00

une demande faite en version express le lundi à 16 h 45 devra être réalisée sous 2 jours ouvrés c'est à dire avant le mercredi 17 h 00

Pour nous, l'heure de fin de réalisation est la même.